

AFFICHÉ
LE 14 Mars 2018



P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL

6 Mars 2018

Le 6 mars deux mille dix-huit à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de COULOUNIEIX-CHAMIER se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée- le 26 février 2018 par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. ROUSSARIE Jean-Pierre, Mme CONTIE Joëlle, M. EL MOUEFFAK Abdelhamid, Mme BORDES Mireille, M. CAPOT Patrick, Mme MOREAU Janine, M. CLUZEAU Jean-Pierre, Mme DRZEWIECKI-KLINGLER Nicole, M. CORTEZ Francis, Mme ATTINGRE Dominique (mandataire M. BARBARY), M. GARCIA Christian (mandataire M. EL MOUEFFAK), Mme ROUFFINEAU Nicole, M. BELLEBNA Mustapha (mandataire Mme CONTIE), Mme DUCROCQ Josiane, M. MARTINEAU Jean-François, Mme ROBIN-SACRE Sandra (mandataire Mme ROUFFINEAU), M. LEROY Jacques, Mme BILLAT Huguette, M. VALEGEAS Philippe, M. BARBARY Bernard, Mme THOMAS Dominique, M. SCHRICKE Yves, Mme WITTLING Sylvie, M. CUISINIER Jean-François (mandataire M. SCHRICKE), Mme GAYET Nadine, M. BENJAMIN Jean-Paul, Mme COFFINET-OTHON Annick, M. RICAUD Jean-Marie.

ETAIT ABSENT : M. Jean-Charles VANDROUX

ASSISTAIENT : MM. Yohann TOSTIVINT, Directeur Général des Services, Philippe TOUGNE, Directeur des Services Techniques, Vincent BELLOTEAU, collaborateur de cabinet, Mmes. Céline JOUENNE, Directrice des Ressources Humaines et Cécile VALPREMY, secrétariat du Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie WITTLING.

M. le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 18h30, il demande si il y a des observations sur le dernier PV.

M. le Maire dit que Mme Othon veut prendre la parole, mais on ne peut pas entendre ses propos car elle ne parle pas dans le micro.

M. le Maire : « Le PV, si, vous l'avez, non ? Mais vous l'avez reçu par mail ».

M. Schricke : « Non je pense que ma voisine de droite fait allusion aux PV des conseils, pas le dernier mais le précédent, c'était ça ? En fait concernant le dernier, comme j'avais eu l'occasion de rencontrer Nicole Klingler, je lui avais fait une observation sur ce qu'elle avait dit et sur ce que j'avais entendu et enregistré sur ma machine. Donc je pense qu'elle s'est rapprochée de la secrétaire et donc j'ai cru faire pareil, donc j'ai envoyé un mail avec un certain nombre d'observations. Je ne sais pas si ça été pris en compte ? C'était pour simplifier le travail de ce soir ».

M. le Maire : « C'était un problème de terminologie je pense ? C'est ça ? Bon ce n'est pas bien méchant mais cela ne pose pas de problème de le changer ».

Mme Klingler (hors micro) précise qu'elle avait employé le terme 'en' service social et que ça a été retraduit par 'au' service social, « je tiens à préciser que je n'ai jamais travaillé au service social ».

M. le Maire : « Ca va changer le cours du monde effectivement ! »

M. Schricke : « Non mais j'avais fait quelques observations, je ne vais pas entrer dans le détail, les fautes d'orthographe, Pomier, Schricke, tout ça, on laisse tomber, concernant la délibération 23, j'avais fait observer que vous aviez parlé de la cité et parlé des enfants : « qu'est ce qui est important dans une cité si ce n'est les enfants, or ça a été traduit par les 'emplois'. Dans la délibération 27, il y a un souci c'est que le texte de la délibération ne figure pas dans le PV, à savoir concernant la mairie annexe, le contenu de la délibération ne figure pas dans le PV .Or comme il y a une enquête publique, je pense que c'est intéressant de faire figurer le texte de la délibération ».

M. le Maire : « Il vaut mieux oui ».

M. Schricke : « Bon écoutez, je me tiens à votre disposition. Et j'avais relevé par rapport à ce que j'ai entendu, et écouté et réécouté à plusieurs reprises quand j'avais un doute ».

M. le Maire : « On sait que vous êtes un auditeur attentif, en plus vous êtes appareillé puisque vous enregistrez tout. Donc le petit terme de terminologie, bon il n'y a pas de problème, on va l'intégrer. »

M. Schricke : « Pour la délibération 27, c'est quand même un souci ».

M. le Maire : « Et intégrer la délibération 27 si cela n'a pas été fait, pas de problème et les fautes d'orthographe, il faut éviter d'en faire. Pourtant on lit, on relit, moi le premier, mais je crois que cela arrive même des fois dans les articles de journaux. Je vois nos amis journalistes, ça arrive quelques fois dans les articles de journaux de laisser quelques 'coquilles' comme on dit, quelques fautes, mais il faut être très attentif. Je pense que d'ailleurs, je proposerai une modification du règlement intérieur par rapport au PV, parce que ça devient toujours un peu fastidieux pour qu'on règle ces problèmes pour le mieux. On va enchaîner, donc pas de problème pour l'adoption du PV moyennant ces rectificatifs d'accord ? On va enchaîner donc sur l'ordre du jour où on rajoutera si vous n'y voyez pas d'inconvénients, ce qui s'est passé à la Filature vendredi. Il y a eu un débat sur le devenir des ateliers SNCF, ce serait bien que l'on en parle un petit peu. On était quelques élus à y

participer. Si M. Capot veut bien introduire un petit débat pour la suite, cela serait bien parce que ça me paraît important d'être vigilant par rapport à nos ateliers. Quand je dis nos ateliers, c'est-à-dire les ateliers SNCF de Périgueux mais aussi ceux de Coulounieix-Chamiers. Et je n'oublie pas qu'il y a quelques années, lorsque nous avons créé le comité de vigilance pour préserver les ateliers SNCF de Chamiers, on avait bénéficié de la solidarité des communes voisines, des syndicats bien sûr, de la population. Donc je pense que là encore, il faut faire preuve de vigilance et de solidarité. Donc on introduira ceci en fin de Conseil municipal. Mes chers collègues, on va attaquer le Conseil municipal. Pour les observateurs attentifs que vous êtes, je pense que vous avez dû lire tous attentivement Sud-Ouest de samedi dernier que j'ai trouvé très intéressant pour ma part. Je fais de la pub pour sud-Ouest, le correspondant de Sud-Ouest sera content. Mais j'ai trouvé que la première page et puis le dossier en page intérieur était très intéressant parce qu'il parlait du positionnement des villes moyennes et on peut dire qu'on est dans une agglomération de villes moyennes dans la Nouvelle Aquitaine, face, je dirai à la métropole. C'est vrai que les orientations du gouvernement actuel sont plutôt portées à favoriser les grandes métropoles et les métropoles importantes, les fameuses 16 métropoles françaises, quitte à déséquilibrer les territoires et à pénaliser les territoires ruraux dont nous faisons partie. Or dans l'étude qui est présentée dans Sud-Ouest, il est dit clairement que Périgueux et son agglomération gardent une certaine attractivité jusqu'à Cré@vallée. J'étais surpris puisque Cré@vallée est citée avec des terrains de 2000 m² chiffrés à 200 000 €. Je connais un petit peu le journaliste qui a écrit cet article, je vais reprendre contact avec lui pour voir s'il confirme ces chiffres là et où est-ce qu'il a pu avoir ces sources puisque c'est vraiment intéressant. En tous cas, ça nous positionne vraiment très très très bien. Ceci pour dire aussi qu'il se passe, je pense des choses actuellement et sur notre commune et sur l'agglomération et que l'on est à la croisée des réalisations des projets de mandat. Projet de mandat communal, projet de mandat du Grand Périgueux. Et vous avez vu, toujours dans Sud-Ouest de samedi, le bel article fait sur le Pôle de l'Economie Sociale et Solidaire et des Cultures Urbaines. C'est comme ça qu'il faut l'appeler avec le fait qu'avait été nommée la Cheffe de ce projet qui devrait rentrer en action très bientôt. Cela me permet d'enchaîner avec la première délibération sur la répartition de la fiscalité qui émane bien sûr du bâti sur les zones d'activités».

Point n°1: CONVENTION DE PARTAGE DE LA FISCALITÉ GÉNÉRÉE SUR LES PARCS D'ACTIVITÉS DU GRAND PÉRIGUEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme (l'article L 331 et suivants),

Considérant que la Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux a délibéré sur cette convention le 23 mars 2017,

Préambule

Cette convention concerne le partage de la richesse fiscale créée sur les parcs d'activités réalisés ou portés par le Grand Périgueux, qu'il s'agisse du Foncier bâti (FB) ou de la taxe d'aménagement (TA) pour leurs parts communales.

En effet, par le biais de ses seuls investissements, l'agglomération crée du développement et de la fiscalité sur certaines communes.

De surcroît, selon le code de l'urbanisme, la taxe d'aménagement a précisément pour vocation de financer les équipements publics préalables ou connexes aux opérations de travaux.

Cette convention établit les modalités de partage de la croissance du foncier bâti des « entreprises » et le versement de la totalité de la taxe d'aménagement produite sur les zones d'activités communautaires, à l'agglomération.

Le reversement de la part communale de Taxe d'Aménagement

A - Principes de la Taxe d'Aménagement

La taxe d'aménagement est un impôt qui s'applique à toute construction ou extension de construction dont l'objet est de compenser pour partie les coûts directs et indirects de l'urbanisation.

Il est réglementé par le code de l'urbanisme (article L 331 et suivants).

La base taxable est définie par les services de l'Etat selon un coût forfaitaire au m², il appartient aux communes (pour la part communale) d'en fixer le taux entre 1 % et 5 % (sauf cas dérogatoires).

Les assemblées délibérantes peuvent établir des zonages dans les limites communales avec des taux différents, décider des cas d'exonération prévus par le code de l'urbanisme (9 possibilités).

La taxe d'aménagement est acquittée en deux fois par le pétitionnaire, à part égale, 12 et 24 mois après l'autorisation d'urbanisme.

C'est une recette d'investissement pour les communes.

Elle peut être instaurée par la commune ou par l'EPCI, mais pas par l'un et l'autre. Il s'agit donc bien de prévoir le reversement de la part de TA communale perçue sur les parcs d'activités.

B - La Taxe d'Aménagement sur les parcs du Grand Périgueux.

Les douze communes concernées aujourd'hui ont des taux de TA de 1 à 3%, toutes n'ont pas défini d'exonération et rarement la même lorsque cela est le cas.

Communes sièges de parcs GP	Taux de TA	Zonage	Exonérations
Agonac	1,0%	1 à 5%	
Annesse et Beaulieu	3,0%		
Boulazac Isle Manoire	2,5%	3 à 1,5%	L331-9 : points 1-2-5-8-9
Champcevinel	3,0%		L331-9 : points 1-3-4-5
Chancelade	2,0%		L331-9 : point 2
Coulounieix Chamiers	1,0%		
Coursac	1,5%		L331-9 : point 1
La douze	1,0%		
Marsac sur l'isle	2,7%		L331-9 : point 1
Sanilhac	1,0%		
Trélissac	1,0%		
Vergt	2,5%	2 à 5,5% et 1 à 5%	
Taux moyen		1,9%	

Le code de l'urbanisme permettant le zonage de la TA, il est utile pour l'avenir que les conseils municipaux fixent sur les zones des parcs du Grand Périgueux le même taux et les mêmes conditions d'exonération.

Ainsi, il est proposé un taux de 2%, correspondant à la moyenne actuelle, et aucun dispositif d'exonération, considérant que ces possibilités visent en premier lieu les maisons d'habitation ou logements sociaux.

C - Les principes de reversement

Ces reversements seront prévus dans le cadre d'une convention à intervenir entre la commune et le Grand Périgueux selon les grands principes suivants.

Ils s'effectueront sur la base d'un état des TA liquidées, dressé par les services de l'État (DDT et DDFIP). Le fichier adressé sera constitué de manière contradictoire.

Les règlements devront être effectués en décembre de chaque année.

Conformément à la décision du séminaire budgétaire, le reversement de la totalité de la part communale de la TA perçue par la commune sur un parc Grand Périgueux, doit intervenir à compter de 2017.

A titre indicatif, les TA 2015 arrêtées par la DDT sont les suivantes :

Communes sièges de parcs GP	TA 2015
Agonac	
Annesse et Beaulieu	4 949 €
Boulazac Isle Manoire	45 015 €
Champcevinel	6 868 €
Chancelade	
Coulouniex Chamiers	2 869 €
Coursac	
La douze	
Marsac sur l'isle	29 448 €
Sanilhac	14 276 €
Trélissac	
Vergt	4 442 €
Total	107 867 €

Le partage du foncier bâti

A - Les principes de reversement

Ces reversements seront prévus dans le cadre d'une convention à intervenir entre la commune et le Grand Périgueux selon les grands principes suivants.

L'objectif est de partager la croissance du Foncier Bâti communal sur les parcs d'activité du Grand Périgueux, selon la formule suivante, pour chaque commune concernée :

Part Grand Périgueux = ((bases FB de l'année N – Bases FB de l'année 2016) x taux FB communal 2017)

Pour cela, il sera donc établi une base de données des rôles d'imposition par commune et par adresse afin de comparer l'évolution des bases. La base initiale (2016) sera constituée de manière contradictoire avec les communes. Sa révision annuelle sera établie par le Grand Périgueux et soumise aux communes concernées afin de fixer le reversement à effectuer.

Le taux communal de référence du calcul de la progression de produit sera celui de 2017.

Ainsi, toute évolution de taux décidée par la commune lui reviendra intégralement.

Les rôles étant édités en fin d'année, il sera prévu que le reversement intervienne en décembre de chaque année, à l'instar de ce qui est prévu pour la TA.

Ainsi :

- Le produit communal de FB continue de progresser de façon continue au gré de l'évolution annuelle des bases.
- Les hausses de taux portées par les communes leurs sont intégralement affectées.

B - Simulation 2015-2016

A titre indicatif, les services ont réalisé une simulation (partielle à ce jour) de ce partage de FB, sur la base de la croissance des produits entre 2015 et 2016, qui constitue ici un exemple du mécanisme proposé pour les parcs d'activités du Grand Périgueux :

Communes sièges de parcs GP	Bases FB parcs GP 2015	Bases FB parcs GP 2016	Taux communal 2016 (corrigé - 3,74)	Croissance du produit communal	Reversement GP (50%)
Agonac	17 772 €	11 761 €	16,68%	-1 003 €	0 €
Annesse et Beaulieu	4 821 €	4 868 €	17,89%	8 €	4 €
Boulazac Isle Manoire	4 314 405 €	4 384 937 €	25,56%	18 028 €	9 014 €
Champcevinel	151 998 €	163 318 €	26,28%	2 975 €	1 487 €
Chancelade	283 839 €	289 401 €	31,28%	1 740 €	870 €
Coulounièx Chamiers	352 491 €	370 280 €	47,20%	8 396 €	4 198 €
Coursac	0 €	0 €	25,62%	0 €	0 €
La douze	32 881 €	33 220 €	14,50%	49 €	25 €
Marsac sur l'isle	1 991 833 €	2 050 426 €	26,55%	15 556 €	7 778 €
Sanilhac	351 894 €	354 534 €	25,89%	683 €	342 €
Trélissac	26 511 €	26 779 €	35,62%	95 €	48 €
Vergt			15,47%	0 €	0 €
Total / TMP	7 520 445 €	7 689 524 €	27,08%	46 529 €	23 766 €

Comme indiqué précédemment, la convention prévoira que ces bases seront établies contrairement avec les communes concernées, à partir du fichier des adresses des parcs d'activités du Grand Périgueux.

Les principes généraux

Les reversements de la TA et d'une partie de la croissance du FB sur les parcs d'activités seront prévus par une même convention.

La convention dûment signée sera créatrice de droits pour le Grand Périgueux.

Afin d'assurer la totale équité du dispositif et s'agissant d'une mesure de solidarité fiscale et financière, il est indispensable que chaque commune y souscrive de façon pérenne sans que l'option du reversement annuel ne soit laissée à sa discrétion. Un dispositif de régulation devra par conséquent être envisagé. Il s'agira de prévoir dans la convention une minoration de la dotation de solidarité communautaire des sommes non reversées.

M. le Maire : « Jusqu'à présent, sur les 22 parcs d'activités que possède le Grand Périgueux, le foncier tombait dans l'escarcelle des communes. Le Grand Périgueux a des projets ambitieux, je ne vais pas tous les citer. Le pôle que j'ai évoqué tout à l'heure, le grand quartier d'affaires de la gare qui va nous impacter avec le pôle multimodal. Et donc le Grand Périgueux qui veut investir jusqu'à 30 millions d'euros par an, a besoin de ressources donc il nous demande désormais de partager les recettes fiscales sur les aménagements que lui seul fait. C'est vrai, les parcs d'activités, c'est le Grand Périgueux seul qui investit et qui assure l'entretien de la voirie notamment. Donc dans la délibération n° 1 qui vous est proposée, le Grand Périgueux nous demande de partager la taxe d'aménagement et la taxe foncière. Vous avez les éléments chiffrés. Alors cela continuera à nous faire des ressources, les parcs d'activités mais ça nous fera moins de ressources qu'avant, puisqu'on sera tenus de partager ces recettes. Moi ça ne me paraît pas illogique puisque les investissements ont été réalisés par le Grand Périgueux. Nous on n'a pas investi, donc ça me paraît logique que ces recettes soient partagées et c'est ce qui nous est proposé et c'est ce que je vous demande donc d'adopter. Ceci a été discuté en Conseil Communautaire. »

Adopté à l'unanimité

Point n°2: TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE SOUTIENS FINANCIERS AUX CLUBS SPORTIFS ET MANIFESTATIONS CULTURELLES AU GRAND PERIGUEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-17,

Vu la délibération du Grand Périgueux en date du 10 novembre 2017 par laquelle celui-ci souhaite exercer la compétence « soutiens financiers aux clubs sportifs et manifestations culturelles »,

Considérant que depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération a décidé d'aider certains clubs sportifs de l'agglomération en raison du caractère d'intérêt général de leurs activités mais également parce qu'ils peuvent être pour elle un vecteur de communication.

Qu'il a donc été conclu annuellement des partenariats de communication fondés sur une notion de prestation de service puisque le Grand Périgueux ne dispose pas de compétence dans ce domaine.

Que depuis deux ans, ces partenariats ont été étendus selon le même fondement à des manifestations culturelles.

Considérant que ce système fondé sur des principes de commande publique d'achats de prestations montre aujourd'hui ses limites en termes de sécurité juridique du fait des conditions de choix des clubs et manifestations retenues mais également des contreparties obtenues qui sont dans certains cas difficilement chiffrables. Il apparaît donc nécessaire de le réformer.

Que le transfert de la compétence s'il est accepté permettra au Grand Périgueux de verser des subventions aux clubs sportifs et aux manifestations culturelles sans fonder ses participations financières sur un système de commande de prestation.

Qu'il convient néanmoins de noter que le système actuel d'achat de prestation de service sera maintenu pour les clubs sportifs ou pour les manifestations culturelles qui disposent d'un large et mesurable auditoire et d'un catalogue de prestations de « sponsoring » et qui les vendent aussi bien à la sphère publique qu'à des entreprises privées.

M. le Maire : « Jusqu'à présent, c'était plutôt un budget communication, on va dire qui faisait que les clubs sportifs moyennant bien sûr une publicité pour le Grand Périgueux, recevaient des subsides. Là le Grand Périgueux prend carrément la compétence en matière de soutien financier aux clubs sportifs et je dirai que ça a le mérite de la clarté. Rien de changé pour nos clubs à nous puisque c'est le Maire qui propose quel est le club concerné. Et comme d'habitude, je proposerai si vous n'y voyez pas d'inconvénient le club phare de notre commune qui est le COCC avec le football et son école de foot. »

Adopté à l'unanimité.

Point n°3 : DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu' en application de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et les groupements de communes comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Que ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget.

Qu'un Rapport d'Orientations Budgétaires a fait l'objet d'une présentation en séance.

M. le Maire précise que l'on va rentrer dans le cœur du débat de ce conseil municipal, que c'est un débat sur les orientations budgétaires avant le vote du budget et donc qu'il n'y aura pas de vote ce soir et que l'on votera le 3 avril prochain. Il ajoute que la commission finance s'est déjà réunie et statué aussi.

Présentation de M. EL MOUEFFAK : « Merci, M. le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vais vous présenter le rapport d'orientations budgétaires. Comme vous le savez, c'est un moment très important dans la vie d'une collectivité, donc de toutes les collectivités. C'est un travail qui va nous amener jusqu'au budget au mois d'avril, donc important. C'est un travail qui permet d'informer sur l'évolution de la situation financière de la ville d'une part et d'autre part, de donner les priorités affichées dans le budget primitif ou plutôt les 3 budgets qui sont : le budget principal, le budget assainissement et le budget de Bellevue. Le dossier que vous avez entre les mains comporte plusieurs chapitres. Vous avez un chapitre sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement, des informations sur la dette, des précisions sur l'évolution des charges du personnel et des précisions sur l'évolution des épargnes qui est un indicateur important sur la gestion d'une commune. Je vais vous présenter rapidement une petite synthèse qui va regrouper toutes les données du rapport. Et après, je vais rentrer en détails sur les éléments du rapport parce que ça me semble important de voir les détails. Comme vous savez après les résultats de 2016, je reviens un peu en arrière parce que c'est important de voir l'évolution. Après les résultats de 2016 que j'avais qualifié à l'époque de vérité et de stabilité. Parce que ces résultats ont montré que la trajectoire financière 2015/2020 que nous avons adoptés, a permis de redresser nos finances et d'atteindre nos 2 objectifs, qui sont de dégager un autofinancement positif qui va nous permettre d'investir et bien sûr qui soit suffisant pour améliorer notre capacité de désendettement. Aujourd'hui les orientations budgétaires 2018 que je vais vous présenter, s'appuient toujours sur la même trajectoire 2015/2020. Et les résultats provisoires de 2017 confirment encore ce redressement avec une épargne nette dégagée de l'ordre de 890 000 € et qui a progressé de presque 46% par rapport à 2015. Et notre capacité de désendettement en nette amélioration qui est passée de 8 ans à 5 ans en 2017. Alors permettez moi d'utiliser un mot, il ne faut pas avoir peur des mots : c'est remarquable. Mais il faut toujours rester vigilant et ces résultats restent toujours à consolider d'ici 2020, en poursuivant toujours notre trajectoire financière qui est notre fil rouge. Ces résultats vont nous permettre de proposer cette année, un niveau d'investissement ambitieux, très important pour 2018, soit plus de 2,28 millions d'euros, soit +75% par rapport à 2017. Et toujours, selon la même trajectoire, c'est-à-dire, sans augmentation des taux d'imposition, comme en 2017. Sans réduction des dépenses (pour la première fois) de fonctionnement des services depuis 2014 et avec un recours à l'emprunt limité à 700 000€ qui bien sûr correspond à la trajectoire financière. Voilà le résumé.

Donc le rapport que je vais vous présenter, dans un premier temps, je vais essayer de situer dans quel contexte national et local, se situe la préparation de notre budget 2018. Ainsi que les impacts des projets de lois de finance de l'Etat 2018 sur les finances de la commune. Et deuxième ème, la situation provisoire des finances de la commune. C'est-à-dire le Compte Administratif et enfin les orientations budgétaires 2018 pour les 3 budgets en vous donnant l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement.

Je vais aller rapide sur certains points et je vais parcourir le rapport. Donc concernant le contexte national, vous savez qu'actuellement la croissance frôle presque 2% cette année. Les taux d'intérêts sont toujours à un niveau faible, l'inflation, et ça c'est le point qui est en hausse, est de l'ordre de 1,2%, donc cela a une influence sur nos charges courantes. Le taux de chômage est en légère baisse en 2018 et bien sûr une lente consolidation budgétaire des comptes publics avec bien sûr des efforts demandés aux collectivités. Le concours financier de l'Etat, je ne vais pas vous le donner, parce qu'il n'y a pas de notification précise de l'Etat. Donc vous verrez tout à l'heure quand je vous parlerai des recettes que nous avons établies pour les Orientations Budgétaires avec beaucoup de prudence. Car comme vous le savez, pour la dotation, DGF, il va y avoir une réforme que l'on ne connaît pas donc on saura quelles sont les conséquences sur notre dotation. Pour les autres dotations, on a des chiffres globaux au niveau national mais on ne sait pas quelles sont les répercussions pour nous donc on va garder les mêmes dotations que pour 2017. Pour l'évolution des dépenses de fonctionnement et les besoins de financement annuels, la demande qui a été faite par l'Etat est de fixer une demande de 13 milliards d'ici 2022. Cet objectif nécessite une diminution annuelle du besoin de financement des collectivités de l'ordre de 2,6 milliards d'euros. Et cette contribution doit être supportée par les seules dépenses de fonctionnement dont l'évolution doit être appréciée en fonction d'une trajectoire tendancielle de la dépense locale fixée à 1,2% par an. Cela ne nous touche pas car seules les collectivités qui ont un budget supérieur à 60 millions d'euros, contractualiseront avec l'Etat. Sur ce point là, sachant que la dotation de fonctionnement va rester stable cette année, pas de diminution de dotations. On ne connaît pas encore grand-chose sur la réforme de la taxe d'habitation. Bien sûr on sait qu'il y aura 80% d'exonération d'ici 2020 de cette taxe mais est-ce que cela va être compensé à l'euro près, on n'a pas d'élément. On espère que d'ici la préparation du budget nous aurons des éléments pour savoir si ça a été compensé ou pas. Alors pour les impacts de la réduction des déficits publics pour nous, je vous rappelle que depuis 2014, on a subi une baisse de dotations de l'ordre de 540 000 €, ce qui est important. Même si cette année, il n'y a pas de diminution des dotations mais quand même, ça a toujours un impact depuis 3 ans. C'est pour cela que les efforts qui ont été faits par nos services et aussi par les colomniérois par rapport à l'augmentation des impôts sur 2 ans, compensent une partie de cette perte de la dotation. Pour les péréquations verticales qui permettaient de compenser cette perte, on sait qu'il va y avoir une augmentation de la dotation solidarité rurale de plus de 90 millions d'euros au niveau global. Donc on ne sait pas quelles seront les répercussions, par contre on sait que la dotation nationale de péréquation va rester stable, ce qui veut dire qu'il n'y aura pas de plus pour nous. Concernant la péréquation horizontale qui est le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes), l'enveloppe est gelée donc cela aura des conséquences pour l'Intercommunalité et ça aura des conséquences pour nous.

Les fonds de compensation de la TVA, sont un point positif. Concernant le (FCTVA), un élargissement de l'assiette aux dépenses d'entretien de voirie et de bâtiments publics avait été adopté pour des travaux engagés à partir de 2016, qui produisent des recettes supplémentaires pour nous à l'année n+2, c'est-à-dire en 2018. Pour la revalorisation des bases, ce qu'on sait aujourd'hui et d'après le projet de loi de finance 2018, il y aura une revalorisation des bases de l'ordre de 1% et c'est l'hypothèse que nous avons prise au niveau des recettes, concernant la recette des impôts.

Maintenant, je reviens sur la situation financière de la commune à partir de tout ça (tableau joint) qui vous donne les niveaux d'épargne de gestion brut et nette. Je vais me centrer sur l'épargne nette c'est ce qui est très important, c'est l'indicateur principal de la bonne gestion d'une commune. Ce tableau présente le niveau d'épargne de 2015 à 2017. Et je l'ai dit dans mon introduction, en 2017 notre épargne est presque de 889 246 €, donc c'est une épargne qui a progressé de 46,3% entre 2015 et 2017 pour atteindre 1,88 millions d'euros en 2017. C'est une forte amélioration par rapport à 2017 et c'est important pour nous. Cela va nous permettre de dégager un autofinancement pour faire de l'investissement et vous verrez tout à l'heure, quand je parlerai de l'investissement, l'important budget affecté à l'investissement cette année. Le tableau suivant représente les niveaux d'épargne de 2015 à 2017 :

NIVEAUX D'EPARGNES	2015	2016	2017
Épargne de gestion	1 676 501	1 887 307	2 203 933
Épargne brute	1 288 028	1 530 792	1 884 929
Épargne nette	202 453	485 163	889 246

Concernant la dette, actuellement au 31/12/2017, elle est de 9 052 254€ alors qu'elle était de 9 747 937 € au 31/12/2016. Je ne vais pas vous donner la répartition de la dette par nature, le tableau est joint : **Répartition de la dette par nature.**

Nature des taux	% de l'encours	Taux moyen (%)
Taux variable	12,5 %	0,33 %
Taux fixe simple	65,2 %	3,03 %
Barrière simple	22,3%	4,41 %

Ce qu'il faut retenir c'est qu'en 2018, le montant prévisionnel de l'annuité est de 1 275 539 €, dont 326 289 € pour la part des intérêts et de 949 250 € pour la part du capital, sans nouvel emprunt. En ajoutant les échéances de remboursement d'un emprunt nouveau prévu pour 2018 de 700 000 € sur 15 ans, au taux d'intérêt fixe de 1,75%, le montant prévisionnel de l'annuité serait de 53 200 €.

Alors le deuxième indicateur important, c'est la capacité de désendettement. Ci-joint le tableau qui vous donne la comparaison des ratios entre 2015 et 2017 pour voir l'évolution et bien sûr les efforts qui ont été faits au niveau du désendettement de notre commune. Le tableau montre une amélioration de la capacité de désendettement de notre commune qui est passée comme dit en introduction de 8 ans à 4,8 ans entre 2015 et 2017. Donc c'est très important quand on sait que l'Etat a imposé aux grandes communes d'avoir un ratio de désendettement inférieur à 11 ans, donc on est loin de ce seuil.

Évolution du ratio de désendettement :

Années	2015	2016	2017
Ratio de désendettement (encours du capital de la dette / épargne brute), exprimé en nombre d'années	7,9	6,3	4,8

Sur l'évolution des charges de personnel, au 31/12/2017, les effectifs pourvus représentaient 140 postes permanents plus 1 collaborateur de cabinet, avec par catégorie, 6 postes de catégorie A, 16 postes de catégorie B, 118 postes de catégorie C et 1 collaborateur de cabinet. Ce qu'il faut retenir sur le tableau d'évolution des effectifs entre 2015, 2016, 2017,

Au 31/12/2017	EMPLOIS PERMANENTS			EMPLOIS NON PERMANENTS			Total
	Titulaires*	CDI Droit Public	ODD	CAE	Emploi d'avenir	Collaborateur de cabinet	
2015	134	9	10	0	1	1	155
2016	131	7	5	3	1	1	148
2017	127	8	7	0	0	1	141

*dont 2 stagiaires en 2017.

c'est qu'entre 2015 et 2017, les effectifs ont diminué de 14 postes. Et quand on regarde le budget et qu'on compare le réalisé entre 2015 et 2017, on est passé de 6 050 159,04 € à 5 764 596.92 € soit une diminution sur 3 ans de -285 562,12 €, soit environ -4,72%.

Tableau de répartition des dépenses de personnels 2015/2016/2017

Libellés des comptes	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017
Rémunération principale	2 812 312,27	2 783 260,88	2 786 833,18
NBI, SFT	55 734,11	58 701,09	61 429,89
Régime Indemnitare	604 899,28	564 864,43	516 061,67
Personnel non titulaire	642 669,69	521 359,97	544 384,22
Charges et Cotisations	1 875 355,64	1 768 401,91	1 799 497,74
COS	59 188,05	56 228,65	56 390,22
Total/totaux	6 050 159,04	5 752 816,93	5 764 596,92

Je reviens maintenant, sur les Orientations Budgétaires 2018, qui sont les suivantes :

- Poursuivre les économies déjà engagées depuis 2015 sur la maîtrise des charges de fonctionnement. Après plusieurs années de baisse des charges de fonctionnement, les charges à caractère général et la masse salariale restent maîtrisées pour dégager une capacité d'autofinancement, c'est le premier objectif.

- Maintenir les taux d'imposition pour ne pas alourdir la pression fiscale sur les habitants.

- Rechercher les marges en renégociant les contrats de prestation et en optimisant les achats.

- Prévoir un niveau d'investissement pour répondre aux problématiques d'entretien du patrimoine et soutenir les investissements structurants prévus dans la deuxième phase du mandat.

- Prévoir de contracter un emprunt à hauteur de 700 000 € qui permette de réaliser des investissements sans remettre en cause le désendettement engagé depuis 5 ans.

Les résultats estimés pour l'instant, on le verra quand on fera le budget en avril, concernant le compte administratif, c'est donc l'exécution budgétaire et donc ce sont les résultats 2017. On arrive à un excédent de l'exercice 2017 de 1 393 047,11€ et ce résultat sera affecté partiellement au fonctionnement et en investissement selon les équilibres. On verra tout à l'heure concernant les orientations pour le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

Les hypothèses retenues pour le budget principal 2018 en fonctionnement :

Concernant la section de fonctionnement, les hypothèses de prévision budgétaires indiquent une baisse globale de 2,1% par rapport à 2017, cette baisse de la section de fonctionnement s'explique par 2 facteurs :

- La poursuite de la stratégie financière de la commune avec des économies de fonctionnement des services et sur la masse salariale.

-Les transferts de compétences opérés vers la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux en 2017 (Contingent SDIS lié à la baisse de la fiscalité foncière, et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement avec son transfert).

Les recettes de fonctionnement

Les dotations d'Etat sont stabilisées dans un contexte budgétaire toujours contraint pour la commune, je l'ai déjà signalé.

La dotation globale de fonctionnement représente à peu près 15% de la section de fonctionnement de notre budget, elle est de 1 585 645 € en 2017.

-La part forfaitaire de la DGF devrait rester stable pour un montant estimé de 1 093 000 € en 2018.

-Les dotations de péréquations, dont on ne connaît pas encore aujourd'hui la valeur. Pour la DSR, on va prendre la même qu'en 2017, pour être prudent, de 277 486 € sachant qu'on espère une augmentation d'après le projet de loi de finances. La dotation nationale de péréquation par contre va rester stable, au niveau de 215 541 € pour 2018.

Produits des services

Ça représente à peu près 6,4% de la section de fonctionnement :

- les recettes du restaurant scolaire, du périscolaire et de l'ALSH représentent l'essentiel des recettes des produits des services avec 517 025 € en 2017. Ces recettes seront en baisse du fait du transfert de l'ALSH d'environ 80 000 € en 2018 en incluant la participation de la CAF (environ 20 000 €/an).
- les remboursements de personnel mis à disposition auprès du Grand Périgueux (16 701 € en 2017) et des associations (99 817 € en 2017).
- des recettes nouvelles sont enregistrées suite au transfert de l'ALSH au Grand Périgueux. Il s'agit des prestations de service pour l'ALSH qui représentent 16 413 € pour la période de septembre à novembre 2017. Elles sont estimées à environ 80 000 € en 2018.

Autres recettes :

- Attribution de compensation, qui va baisser beaucoup à cause du transfert soit 466 591 € en 2018, alors qu'en 2017 (736 500 €). Cela vient du transfert qui est de l'ordre de -272 004 € - le transfert de compétence d'emploi 13 050 € plus la fin du lissage du remboursement du transfert Petite Enfance 45 298 €, moins le contingent SDIS. 196 756 €, plus le foncier bâti transféré (3,74 points de fiscalité) qui représentent 297 156 €
- Les dotations de solidarité communautaire : 168 000 € en 2018, en stabilité par rapport à 2017.
- FPIC : va baisser légèrement. On va percevoir 125 000 € en 2018, (contre 144 263 € en 2017).
- Pour les droits de mutation, quand on regarde le réalisé, ils sont assez importants par rapport aux prévisions mais par mesure de prudence la prévision 2018 devrait se situer au même niveau que le prévisionnel de 2017 ; soit 125 000 €

- Le fonds d'amorçage des rythmes scolaires est maintenu pour l'année scolaire 2016/2017 à hauteur de 53 000 €. La participation de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse 2016/2020 est estimée à 49 000 €.

La fiscalité directe locale qui est la part la plus importante dans nos recettes de fonctionnement et représente presque 70% des recettes de fonctionnement de la commune en 2018).

Le budget 2018 serait construit sans augmentation des taux de fiscalité directe. Le produit fiscal attendu en 2018 serait de 6 178 301 €, en incluant l'évolution des bases nominales qui devraient être de + 1 % par rapport au prévisionnel de 2017 (soit une recette supplémentaire estimée à d'environ 80 000 €).

Sont inclus dans le calcul :

- La reconduction de l'abattement de 30 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties du bailleur social du quartier prioritaire politique de la ville (depuis sa mise en place en 2016, un abattement de 101 515 € avait été compensé par l'Etat avec 39 259€, soit un solde négatif d'environ 62 256 € / an).
- Les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière non bâtie seront similaires à 2017.

Tableau de synthèse des recettes prévues en 2018

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2017	OB 2018	Evolution 2017/2018
Atténuations de charges	4 500 €	48 562 €	979,2%
Produits des services	689 379 €	767 898 €	11,4%
Impôts et taxes	7 305 826 €	7 123 070 €	-2,5%
Dotations, subventions	1 874 672 €	1 906 730 €	1,7%
Autres produits de gestion	19 760 €	18 000 €	/
Produits exceptionnels	165 000 €	0 €	-100,0%
Produits financiers	/	/	/
TOTAL RECETTES REELLES	10 059 137 €	9 864 260 €	-1,9%

Ce qu'il faut retenir, c'est que le total des recettes réelles de 2018 par rapport au budget 2017 est de -1,9%.

Les dépenses de fonctionnement

L'objectif est la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour dégager des marges de manœuvre permettant la réalisation des investissements.

Il y a 3 éléments importants, les charges les plus importantes sont les charges de personnel et les charges courantes :

Les charges courantes représentent 21,16 % des dépenses de fonctionnement en 2018. Elles seront en hausse cette année, alors il y a une petite erreur, ce n'est pas 3,88 %, si vous regardez le tableau à la fin, c'est plutôt +8,1%. Donc il faut simplement changer ce pourcentage, en 2018 après une baisse de -13 % par rapport au BP 2017. Cette évolution s'explique par la nécessité d'anticiper des coûts de gestion plus élevés du fait de la hausse des prix (inflation proche de 1,2 %) et donc du « panier du maire » qui augmente plus fortement du fait de sa composition « produits » (énergies, alimentation, eau, fournitures ...). Mais surtout, il faut rajouter les coûts de fonctionnement exceptionnels pour cette année, pour la déconstruction des 3 maisons qui sont situées entre l'avenue du Général de Gaulle et l'Ecole Eugène Le Roy qui sont estimés à près de 70 000 €. C'est pour ça quand on regarde l'évolution de 8%, on pense que c'est important mais c'est dû à cette dépense exceptionnelle en 2018.

Les efforts de gestion seront poursuivis selon la stratégie financière à travers la maîtrise des moyens des services qui restent stables en 2018 par rapport à 2017.

Les charges du personnel représentent 56,51 % des dépenses de fonctionnement et verront une baisse de près de 1,14 % par rapport au BP 2017 :

- les avancements d'échelons sont estimés à 16 710 €,
- les avancements de grade sont estimés à 9 250 €,
- des nouvelles valeurs de cotisations :
 - * Hausse du SMIC 1,23%,
 - * Hausse des taux de cotisation à la retraite de CNRACL (par agent : de 10,29 % en 2017 à 10,56 % en 2018),
 - * Hausse de la CSG de 1,7 points (par agent : de 5,10 % en 2017 à 6,80 %, mais cette hausse est compensée par la suppression de CES et en complément par une indemnité compensatrice selon la formule suivante : $I = (R_{2017} \times 1,6702\%) - \text{cotisations}) \times 1,1053/12$.
- Non remplacement de deux départs à la retraite et d'une disponibilité d'agent titulaire :
 - 77 480 €.
- Diminution du régime indemnitaire à 494 925€ ; - 3,80 % par rapport à 2017 du fait des départs en retraite et des disponibilités d'agents titulaires.
- Le nouveau contrat de prévoyance du personnel et assurance d'un montant de 87 670 € en baisse de 3,12 % € par rapport à 2017.
- Œuvres sociales : (COS) resteront au même niveau soit un montant équivalent à 2017 (53 417,22 €).

Les autres charges courantes sont constituées de la subvention à la Caisse des écoles et au CCAS.

L'aide aux associations est examinée au cas par cas, avec une analyse précise des projets et des besoins de celles-ci.

Une provision de subvention de 110 000 € est prévue pour le budget de lotissement en cas de ventes insuffisantes des terrains, on verra ça sur le budget de lotissement. Donc là, il n'y

a pas d'augmentation quand on regarde le tableau qui compare 2018 et 2017, ce sont les mêmes sommes :

	BP 2017	BP 2018	% 2017/2018
Caisse des Écoles	20 000	20 000	0 %
CCAS	61 750	61 750	0 %
Lotissement Bellevue	110 000	110 000	0 %
Subventions aux associations	292 175 *	312 300 *	6,89 %

*avec les mises à disposition de personnel et l'ajout des conventions avec les associations.

Les charges financières Le montant des charges financières prévisionnelles est estimé à environ : 348 000 € en 2018 soit moins 2,70%. Vous avez un tableau de synthèse qui prévoit une diminution de dépenses de 2018 par rapport à 2017 de -2,1%.

	2017	2018	% 2017/2018
Charges d'intérêts de la dette	358 000	348 000	- 2,70 %

Vous avez un tableau de synthèse qui prévoit une diminution de dépenses de 2018 par rapport à 2017 de -2,1%.

Tableau de synthèse des dépenses prévues en 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2017	OB 2018	Evolution 2017/2018
Charges à caractère général	1 974 928 €	2 134 010 €	8,1%
Charges de personnel	5 764 000 €	5 700 000 €	-1,1%
Autres charges de gestion	729 144 €	759 270 €	4,1%
Charges financières	360 000 €	348 000 €	-3,3%
Charges exceptionnelles	12 000 €	30 700 €	155,8%
Dépenses imprévues	325 000 €	0 €	-100,0%
TOTAL DEPENSES REELLES	9 165 072 €	8 971 980 €	-2,1%

On arrive à la fin au niveau du fonctionnement, concernant l'analyse financière du Budget Prévisionnel 2017 et des Orientations Budgétaires 2018, et on voit que l'on dégage à peu près le même niveau d'épargne brut : en 2017, 894 065 €. Pour 2018, on estime que l'on va dégager, mais à ajuster d'ici le budget, 892 280 €.

Je vais maintenant vous parler de l'investissement.

IV.2. 2. INVESTISSEMENT

Je vous ferai un rappel rapide de ce qui a été réalisé et les restes à réaliser en 2018, ainsi que le budget d'investissement prévu. C'est un budget qui va être très important pour 2018.

En 2017, l'intégralité des 300 000 € d'emprunts budgétés ont été mobilisés :

En 2018, les dépenses d'investissement en restes à réaliser 2017, s'élèvent à la somme de 206 222,40 €, seront repris dans le budget 2018.

Les opérations d'investissement prévues en 2018 :

Le programme d'investissement est estimé à **2 277 998 €** sans les restes à réaliser.

On prévoit pour **la voirie : 1 400 000 €**

- Place des Justes et parvis Gérard Philipe : 260 000 €.
- Marché à bon de commande pour l'entretien : 250 000 €.
- Trottoirs et bordures rue Jules Védrières : 220 000 €.
- Voirie rue Edouard Michel (portion entre avenue Pradier et rue Jules Vallès : 200 000 €.
- Bornes enterrées : 70 000 €.
- Réseau d'eaux pluviales avenue Frères Marty : 45 000 €.
- Aires de Jeux espace Jacqueline Auriol : 59 000€.
- City Stade Boulevard Jean Moulin : 55 472 €.
- Feux de circulation carrefour Mairie : 70 000 €.
- Nouveau dépôt de matériaux : 50 000 €.
- Borne électrique Château des Izards : 18 000 €.
- Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) : 60 000 €
- Divers travaux de voirie : 42 258 €.

Bâtiments : 313 500 €

- Acquisition des algécos du Centre Social Saint-Exupéry : 21 500 €.
- Travaux de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP) : 40 000€.
- Gymnase ASPTT (toitures et vmc) : 50 000 €.
- Ecoles (films occultant, alarmes, modification entrées) : 31 000 €.
- Reprise des fondations et travaux d'électricité de l'Église Notre-dame située à Chamiers : 42 000 €.
- Sonorisation salle Pablo Neruda du centre Gérard Philipe : 50 000 €.
- Travaux des ateliers des Services Techniques (nouvelle entrée véhicules, caméras, vmc) : 34 000 €.
- Divers travaux bâtiments : 45 000 €.

Matériel / Mobilier / Petits équipements : 100 000 €

- Benne supplémentaire pour le camion espaces verts : 8 000 €.
- Petits matériels Services Techniques : 7 000 €.
- Matériel Service Logistique (tables, chaises, grilles) : 6 000 €.
- Mobilier pour les Ecoles : 18 000 €.
- Matériel Service Restauration : 21 000 €.
- Matériel Services Accueil/Etat Civil/Elections/Cimetières : 5 000 €.
- Divers pour les Services : 35 000 €.

Les Véhicules : 100 000 €

- Véhicule utilitaire électrique : 20 000 €.
- Camion Services Espaces verts : 30 000 €.
- Manuscopique : 50 000 €.

Informatique : 70 000€

Subventions d'équipement : 294 498 €

- SDE 24 : 200 000 €.

- Amelia : 20 000 €.

- EPARECA (pôle artisanal – boulevard Jean Moulin) : 74 498 €.

TOTAL 2 277 998 €

Les financements des investissements en 2018 :

Emprunt : 700 000 €

Subventions : 110 000 €

FCTVA : 55 000 €

TLE : 15 000 €

Produit de cession : 300 000 €

Autofinancement : 1 097 998 €

TOTAL 2 277 998 €

Le budget prévisionnel est un budget de continuité et en progression :

- Continuité : il rentre dans le cadre de la trajectoire financière du redressement des finances de la commune.

- Progression : car il ouvre des perspectives d'avenir pour la deuxième phase en privilégiant les investissements structurants liés à l'amélioration du cadre de vie et à l'amorçage du Projet de Renouvellement Urbain, soit une augmentation de près de 980 000 € par rapport à 2017 (+75%). Je ne sais pas si on fait un débat avant les deux autres budgets ? »

M. le Maire : « Si c'est l'objet, il faut faire un débat. Tout d'abord, je voudrais remercier M. El Moueffak pour ce travail important et surtout pour les bons résultats. Ce sont des résultats qui sont encourageants mais vous l'avez dit : « il ne faut pas baisser la garde. » Moi ce que je retiens, c'est que pour la dette, nous sommes autour de 9 millions. On peut dire même qu'à l'heure qu'il est on doit être en dessous de 9 millions, on revient de loin, on était à plus de 12 millions. Notre niveau d'épargne, épargne nette, pratiquement 900 000 €, c'est un beau résultat. Notre capacité de désendettement de 4 ans et 8 mois, cela fait rêver ! Nous sommes bien inférieurs aux 11 ans qu'il ne faut pas dépasser bien sûr. Et puis ces chiffres malgré les coups que les collectivités ont subis. Vous l'avez rappelé, 540 000 € en moins. Alors on peut rêver si on n'avait pas eu cette pénalisation, on serait encore mieux si j'ose dire. Mais il paraît qu'il faut participer tous à l'effort de redressement national. Même si c'est fait peut-être d'une façon un peu injuste parce que ce n'est pas proportionnel aux richesses des collectivités. Les collectivités, c'est comme les ménages, il y en a des riches et des pauvres, mais enfin, on est tous impactés selon le même taux. Donc, ce sont des résultats encourageants vous l'avez dit M. El Moueffak. Des résultats qui nous mettent en pôle position et c'est ce que je vous avais demandé, pour aller réaliser notre projet de mandat. Et dans notre projet de mandat, la partie Politique de la Ville qui va se développer

au cours des années avec le programme ANRU jusqu'en 2026,2027, voir 2028. Donc nous, nous serons en pôle position, pas de problème de ce côté-là, donc c'est très très encourageant. Et puis pour cette année, plus de deux millions deux cent mille euros d'investissements, c'est une bonne chose, avec beaucoup d'investissements qui sont encourageants eux aussi même si certains, on aurait aimé ne pas les faire, mais c'est ainsi la vie. Je pense à l'église, le soutènement de l'église qui présente quelques défaillances et il faut qu'on soit vigilant effectivement puisque c'est dans le patrimoine communal. Donc voilà, on est en pôle position, c'est ce que je retiens avec des ratios qui sont améliorés, une dette qui s'amointrit, une capacité d'autofinancement qui s'améliore, une capacité de désendettement qui s'améliore. Ce sont des bons signes. Bon cela se fait dans la douleur. « Il ne faut pas baisser la garde », on est sur la bonne voie. Il faut que notre commune devienne de plus en plus attractive. Nous avons l'atout géographique, nous commençons à avoir l'atout financier, nous avons l'atout de la solidarité des collectivités aussi. A nous de conjuguer tous ces atouts pour vraiment aller de l'avant avec notre commune. D'autres interventions je suppose ? Notamment M. Capot. M. Schricke, je suppose, veut intervenir aussi ? Alors qui commence ? ».

M. Schricke (hors micro): « M. Capot est de la majorité ».

M. le Maire : « On peut donner la parole à l'opposition aussi si vous voulez ».

Intervention de M. SCHRICKE : « M. le Maire, chers collègues. Nous prenons acte des évolutions positives. Mais nous constatons que ces Orientations Budgétaires 2018 sont construites sur la base d'un solde négatif en ce qui concerne le budget principal. En effet, au tableau figurant en page 19, je vais parler lentement pour que vous puissiez voir éventuellement ce que je dis, il manque deux lignes à savoir le montant du capital remboursé et l'épargne nette. Ainsi, aux 892 280 € de l'épargne brute, il faut ôter les 949 249 € de capital remboursé figurant en page 11, ce qui donne un solde de – 56 969 €. Comme vous savez toutes et tous, le budget primitif ne pourra afficher une épargne nette négative. Ce qui signifie que le document présenté aujourd'hui sera détricoté et ne présente aucune fiabilité budgétaire. Or, connaître l'épargne nette, c'est connaître notre capacité d'autofinancement qui est la traduction de l'effort de gestion. Aujourd'hui, nous sommes dans le flou le plus total, ce qui nous incite à être très réservés sur la méthodologie employée pour améliorer nos finances communales d'autant que l'épargne nette 2017 est passée du simple au double entre fin janvier et aujourd'hui. Je pense que vous savez à quoi je fais allusion M. El Moueffak.

Nous constatons également l'absence d'un Programme Pluriannuel d'Investissement, le fameux (PPI), imposé par la loi et réclamé par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport. Certes, notre capacité de cofinancer le Contrat de Ville reste une grande inconnue mais émettre des hypothèses n'est pas interdit ! Nous manquons donc de visibilité et de lisibilité sur l'avenir de nos finances de ce côté-là.

Si un effort d'investissement peut être souligné avec des réserves émises précédemment, nous constatons également que le gymnase de l'ASPTT fait l'objet de travaux pour un montant de 50 000 € alors que nous n'avons aucune information sur son statut juridique à partir du 1^{er} août 2018. En son temps, nous avons dénoncé une convention qui nous obligeait à effectuer les travaux de gros œuvre. Les investissements d'aujourd'hui rentrent-ils dans ce cadre ? Autant de questions qui indiquent que nous marchons à vue en raison même de la fragilité de nos finances. Alors il est vrai que nous ne comprenons pas pourquoi effectivement, l'épargne nette qui ne figure pas sur le document est négative ? Ce qui a fait que mon raisonnement tient compte de cela ».

M. El Moueffak : « M. Schricke, je vais vous répondre comme je l'ai fait à la commission, par une citation de Michel de Montaigne, parce qu'en plus il est local, donc c'est bien. Je vous ai dit : « moi je préfère la parole claire que la parole de couverture » ça, ce n'est pas de moi. C'est de Michel de Montaigne. Moi je n'ai pas à faire une parole de couverture, je vais vous dire la vérité, la réalité. C'est une parole directe, moi j'aime bien la vérité directe et dire les choses comme ça. Oui tout ce que vous avez dit par rapport à l'épargne nette, vous avez raison. C'est moins 60 000 €. Oui, on ne l'a pas mis sur le budget parce qu'on manque d'informations par rapport à l'année dernière concernant les dotations. Si la DSR est en augmentation et comme je vous ai dit, on a fait par exemple au niveau des droits de mutation, 190 000 € l'année dernière. Et comme on a été prudent, on n'a mis que 120 000 €. On aurait dû mettre 190 000 €, il n'y aurait plus d'épargne négative. On est en positif de 10 000 €. Mais on préfère être prudent, même si on affiche une épargne négative parce qu'on sait qu'il ne sera que positif. Et vous l'avez même dit vous-même, le budget 2017 était négatif et on arrive avec un réalisé de 890 000 € de net positif. Il faut dire mais d'où ça vient ? Ce n'est pas de la magie. Bien sûr, ça vient des bonnes gestions au niveau de l'exécution budgétaire. Et surtout, comme on a été prudent, on a eu des recettes au niveau de la DSR plus importantes, on a eu les droits de mutation plus importants, on a eu des dotations plus importantes. C'est pour ça et on le verra sur le Compte Administratif, on a eu presque 400 000 € de plus au niveau des recettes. Et on a pu aussi, au niveau de l'exécution, un peu freiner sur certains points. Parce que notre objectif comme vient de le signaler M. le Maire, c'est d'avoir toujours 2 objectifs. Un objectif pour avoir une épargne positive qui nous prépare bien sûr toujours dans notre capacité financière, dans les bonnes conditions et les conditions favorables pour entamer le projet de la Politique de la Ville. Et ne vous en faites pas, on va suivre le budget au niveau exécution d'une manière aussi stricte que les années précédentes et on va y arriver. Et on est persuadés qu'on aura des recettes supérieures aux recettes que nous avons prévues. Et on aura une bonne épargne positive voilà ».

M. le Maire : « M. Schricke, sur le PPI, c'est vrai que, on n'a pas apporté tous les éléments mais vous savez que nous sommes en négociation pour la convention ANRU qui devrait être signée dans le courant de l'été. Bon je m'avance un petit peu, je souhaite que ce soit vraiment finalisé au plus tard à la fin de l'été, j'espère que cela le sera ! Donc on est en train de turbiner là dessus et on n'a pas tous les éléments non plus. Moi j'ai des engagements au département qui a dit qu'il serait porteur de la maîtrise d'ouvrage pour les équipements structurants et pour les espaces publics. Le Grand Périgueux aussi mais je ne peux pas en dire plus pour le moment. Donc tant que je n'ai pas finalisé tout ceci, tant que tout ceci n'est pas finalisé, que ce n'est pas structuré que ce n'est pas planifié financièrement, je ne peux pas le dire. Mais vous serez informés en temps utiles. Pour le gymnase, on a jusqu'à fin juillet 2018, vous venez de le rappeler. Donc laissez nous le temps d'œuvrer. Laissez nous le temps d'établir les constats, d'établir les discussions avec Post Immo notamment. Je pense qu'on sera amené à se rencontrer et ce n'est pas parce qu'on ne dit rien, qu'on est inerte ! Et vous serez informés comme je l'ai déjà dit en temps utile, ne soyez pas inquiets là-dessus ».

M. CAPOT : « Chers collègues, il paraît que ça va mieux... Mais donc dans la douleur. Le contexte national dans lequel nous préparons le budget 2018, mérite que l'on débâte sur les choix du gouvernement pesant sur les finances locales de nos collectivités. Certes M. le Maire, à bien des égards « l'année écoulée s'avérait être décisive en matière de développement économique, social et culturel pour notre commune », mais le Président MACRON élu, frappe fort, bien plus que ses prédécesseurs : Nouvelle République autoritaire qui œuvre tous les jours, tous les jours, pour les forces de l'argent.

Si la « croissance modérée » fait que notre marché extérieur est « moins freiné » c'est sans doute par la souplesse et la précarité mises en œuvre par les lois travail dont il bénéficie.

Alors qu'on assiste à une 2^{ème} vague de désindustrialisation, (accords ALSTOM/SIEMENS ; départ annoncé de FORD à Blanquefort ; les coups portés à l'agroalimentaire, localement, je citerai les exemples des ROUGIE à SARLAT, et DAUCY à BERGERAC,... font parties des attaques tout azimut dans bien des secteurs.

Le public avec 120 000 postes de fonctionnaires menacés sur le quinquennat, rapport SPINETTA pour la SNCF, nouvelle attaque en règle contre les cheminots mais aussi contre nos territoires et NOUS, NOUS usagers.

Austérité maintenue pour les communes, avec poursuite du désengagement de l'Etat dans l'objectif de la réduction de la dépense publique pour séduire BRUXELLES, fixée à 13 milliards en 5 ans, Hamid vient de le rappeler, ce qui organise l'étranglement supplémentaire des collectivités.

Seules les collectivités au budget supérieur à 60 millions d'Euros contractualiseront avec l'Etat !

Pour nous, les plus modestes, c'est la fuite en avant vers une recherche effrénée de fusions et regroupements de communes, des communes nouvelles, mais avec quels projets ? Quelle mise en œuvre de consultations des habitants ? Dit-on seulement que pour la fiscalité locale annoncée, il faudra trouver 26 Milliards pour compenser la suppression totale de la taxe d'habitation à l'horizon 2020 ?

Soit par municipalisation de la taxe foncière et une part de la TVA aux communes, soit par compensation partielle des dotations d'Etat (ce qui revient à recourir à l'argument de la dépense publique qui court...).

Nous restons avec une faible marge de manœuvre, (le rétablissement de nos comptes est réel mais à quel prix pour renouer avec une capacité d'autofinancement de la commune nécessaire aux investissements structurants) ?

Efforts de nos administrés demandés par la hausse de la fiscalité en tout début de mandat, efforts demandés à nos fonctionnaires avec réduction de dépenses de fonctionnements dans nos services qui demeurent une réalité jusqu'à la fin du mandat, recours limité à l'emprunt . Malgré ces efforts le gouvernement nous laisse à la diète.

L'opposition reste dans le flou, mais vous ne pouvez pas nous reprocher d'être dépensiers avec nos efforts et nos économies sur les dépenses de fonctionnement notamment, et nos efforts sur la dette. Il serait incongru pour autant de faire porter indéfiniment la responsabilité de notre situation financière sur l'héritage et nos prédécesseurs...

Quant aux transformations, c'est grâce à notre volonté politique et à la solidarité intercommunale avec le Grand Périgueux et d'autres collectivités, que nous pouvons entrevoir d'entreprendre les projets d'avenir pour Coulounieix-Chamiers.

La diète !... j'allais refermer un quotidien samedi, lorsqu'à la page 44 de l'édition de ce fameux Sud Ouest du 3 Mars en rubrique ECO/BOURSE, un article m'a indigné. C'est l'article titré « CAC 40 : 90 milliards de bénéfices en 2017 ». Année décisive, avez-vous dit M. le Maire ? Je lis une partie de l'article, les entreprises du CAC 40, ont dégagé l'an dernier plus de 90 milliards d'euros de bénéfice net cumulé, un chiffre en forte progression comparé à 2016 selon un décompte provisoire.

Avec la publication hier des résultats, il y a même le top 5, où l'on trouve SANOFI, BNP PARIBAS , TOTAL, avec 7,7 milliards, AXA, 6,2 milliards, LVMH, 5,1 milliards. De quoi donner le tournis. Cela représente une hausse de 21, 6 % comparée au bénéfice total de 76,47 milliards d'euros qu'avaient dégagé ces 39 entreprises l'année précédente. etc... etc...

Après sa lecture je peux affirmer avec mon groupe, que de l'argent, il y en a plein. Et la question de sa dépense pour l'intérêt général ou de son évaison vers la financiarisation de l'économie doit être posée au moment où les collectivités locales sont en désarroi.

Bien sûr M. le Maire, chers collègues de la majorité, notre volonté est totale pour je cite : « assurer la réalisation de nos projets », c'est pour cela que nous voterons le budget communal même si nous différons sur quelques priorités ou orientations.

Et pour conclure, avec une tout autre politique favorable à la répartition de ses richesses, rompant avec les forces et les faveurs aux forces de l'argent, on pourrait, comme le font des

villes en toute autonomie, nous engager dans une démarche de budget participatif en soumettant une part du budget communal au vote des Colomniérois, pour aller véritablement dans le sens que vous souhaitez M. le Maire : « d'une construction responsable, solidaire et durable de notre ville ». Je vous remercie ».

M. le Maire : « Merci M. Capot, la co-construction, on est en train de la faire avec la Politique de la Ville, parce que le législateur l'a voulu, notamment François Lamy, c'est une bonne chose avec la création du Conseil Citoyen. Alors vous, vous voulez aller un petit peu plus loin, mais ceux qui sont mandatés par le suffrage par les électeurs, ce sont les élus et les élus doivent prendre leurs responsabilités. Mais pourquoi pas, on peut l'étudier mais ça ne me paraît pas tout à fait réalisable dans le cas actuel ».

M. Cortez : « Le budget est un outil indispensable mais ce n'est qu'un moyen pour réaliser un projet politique. Ce projet se traduit d'abord par la mise en œuvre de choix qui répondent aux besoins de la population. La seule maîtrise comptable et financière ne suffit pas pour gérer une commune. Faire des économies pour faire des économies ne peut pas être une finalité. Bien sûr, la plupart des contribuables ne sont pas favorables à l'augmentation des impôts mais ils demandent plus d'entretien des routes, plus de services pour eux et leurs enfants, un cadre de vie impeccable etc...

Il convient donc de relativiser la tyrannie des chiffres. L'Etat nous a beaucoup pénalisé durant les exercices précédents, avec des conséquences fortes encore aujourd'hui, sur le budget communal. Il nous impose ses critères financiers, nous demande, aussi bien aux collectivités qu'aux citoyens, d'administrer avec une rigueur de plus en plus insoutenable mais se permet de faire des choix politiques dépassés de nos jours.

Augmenter les dépenses militaires pour développer une économie de l'armement, pour préserver une France Afrique d'un autre temps et de ce fait, engendrer des désordres mondiaux notamment l'explosion du nombre de réfugiés politiques, économiques et écologiques, c'est inadmissible. L'Etat choisit de favoriser les nantis en baissant l'ISF et crée de l'injustice, il s'attaque à l'allocation logement et aux retraites et amplifie la pauvreté.

Sans la réaction des élus des territoires, des associations, des syndicats, des usagers, de la population, l'Etat par simple gestion comptable était prêt à fermer les lignes ferroviaires les moins rentables au détriment du service public, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Ces exemples montrent que l'Etat n'est pas exemplaire dans ses choix et qu'il génère ainsi, des déficits structurels qui affectent les citoyens. Non, l'Etat n'a pas de leçon à donner aux communes. Nous sommes élus et notre rôle est donc de faire des choix entre besoins futiles et fondamentaux. individuels et collectifs.

La solidarité, l'emploi, le cadre de vie, la santé, le manger sain, l'intégration, la formation, le bien être, sont des valeurs qui doivent nous guider. Il ne s'agit pas de dépenser sans compter mais il ne peut être question d'ériger continuellement les économies en objectif sacré.

Quoi que certains en pensent, nos choix devront de plus en plus s'inscrire dans une transition écologique afin de préserver l'avenir de nos concitoyens petits et grands.

Les Orientations Budgétaires abordées lors de ce Conseil municipal, devront se concrétiser par un budget responsable tenant compte des besoins légitimes des Colomniéroises et des Colomniérois. Merci ».

M. le Maire : « Merci M. Cortez, l'ISF, elle a été abrogée, elle n'a pas été baissée, elle a été abrogée, ce n'est pas tout à fait la même chose. Bon je ne reviendrai pas sur le sort fait aux collectivités, je me suis déjà exprimé là-dessus. Je crois qu'il faut qu'il y ait un dialogue entre l'Etat et les collectivités, c'est une co-construction et il ne faut pas que les collectivités soient mises à contribution en permanence. Parce que effectivement, les investissements que les élus veulent réaliser, ce sont des investissements au service de la population, ce sont des investissements censés. Je crois que l'on va clore pour aujourd'hui, le débat sur les orientations budgétaires, on le reprendra le mois prochain lorsqu'on examinera le budget ».

M. le Maire : « Il y a un débat, il n'y a pas de vote ».

Commentaires dans la salle.

Mme Contie (hors micro) : « Si, il y a un vote, le Conseil municipal prend acte des Orientations Budgétaires ».

M. le Maire : « Un vote pour dire qu'on prend acte ? J'ai dit une bêtise alors ? M. le DGS, il faut quand même voter pour dire qu'on a débattu, c'est tout ? »

M. Tostivint (hors micro) : « Non, pour voter pour ou contre, ou s'abstenir. Ça fait 2 ans que c'est comme ça. L'année dernière, on a voté ».

M. le Maire : « Alors, on vote quoi ? On vote sur ce qu'a proposé M. El Moueffak ? Mais il me dit qu'il n'a pas fini. Donc on ne vote pas encore. Je redonne la parole à M. El Moueffak qui nous parle du budget assainissement et du budget du lotissement. On votera après ».

PARTIE 2

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

M. El Moueffak : « Je vais aller très vite sur les deux budgets, c'est surtout le budget annexe assainissement. Il se présente de la manière suivante, il y a 2 sections :

1 - Section d'exploitation : 141 500 €

Les dépenses réelles de fonctionnement d'un montant de 78 275 € seraient réparties comme suit :

- Dépenses de gestion (charges à caractère général, autres charges de gestion courante) : 59 275 €,
- Charges financières : 20 000 €.

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 125 000 €.

La section d'exploitation dégage ainsi un autofinancement brut de 59 051,92 € qui feront l'objet d'un virement à la section d'investissement.

2 - Section d'investissement

Les dépenses :

Le remboursement du capital de la dette est estimé à 47 000 €.

Les opérations d'équipement d'un montant total de 143 816 € seront prévues en crédits nouveaux, et sans réalisation d'emprunt pour divers travaux sur des regards et des branchements sur le territoire communal.

Les recettes :

Après remboursement du capital de la dette, les investissements seront financés par autofinancement, pour un montant prévisionnel de 59 051,92 € ainsi que le report du résultat positif de 2017 soit 61 070,14 €.

Partie 3-ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BELLEVUE

A ce jour le nombre de terrains vendus et payés par leurs acquéreurs est de 19 (pour un montant de 406 000 €), et 6 lots (pour un montant de 149 000 €) sont réservés par de potentiels acquéreurs dans l'attente de confirmation de vente sous réserve de financement.

Le développement de la commercialisation se poursuit par les actions suivantes :

- une campagne de communication sur les supports publicitaires de la commune le long des axes passants (avenue de Gaulle et avenue Churchill) ;
- réunion d'information avec les constructeurs immobiliers ;
- opération portes ouvertes sur le lotissement ;
- mise à jour régulière de la page consacrée à la promotion du Lotissement sur le site Internet de la commune.

Le projet du budget 2018 se présente comme suit :

1 - Section d'exploitation :

Les dépenses réelles de fonctionnement seraient réparties comme suit :

- Impôts : 13 000 €,
- Charges financières : 32 500 € .

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à :

- Vente de terrains qui sont prévus: 157 101,50 €
- Subvention du budget principal : 110 000 € qui peut être moins si il y a plus de ventes dans l'année.

En fin d'année, à la clôture de l'exercice comptable, la section de fonctionnement doit être équilibrée à 0. L'ensemble des comptes sont contre-passés de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour être inscrits en investissement.

2 - Section d'investissement :

Les dépenses :

Le remboursement du capital de la dette est estimé à 105 000,11 € ».

M. le Maire : « C'est bien un vote global sur toutes les Orientations Budgétaires et sur le budget assainissement et lotissement ? »

M. Tostivint (hors micro): «sur tout le rapport ».

M. le Maire : « d'accord, c'est singulier mais il faut le formaliser ».

M. Schricke (prend la parole hors micro) : « M. le Maire, j'ai vérifié dans le CGCT, il y a vote pour dire qu'on prend acte que la délibération a eu lieu... **inaudible.**»

Discussions dans la salle.

M. Tostivint (hors micro) : « Vous prenez acte en votant pour, contre ou en vous abstenant, c'est ça le vote ».

M. le Maire : « Ce qui est un peu gênant, et difficile à comprendre M. le DGS c'est qu'il y a 3 choses dans le vote, les Orientations Budgétaires elles-mêmes, ensuite, on nous demande de nous prononcer sur le budget assainissement et sur le budget Bellevue. Au Grand Périgueux, on n'a pas voté sur les Orientations Budgétaires ».

M. El Moueffak : « C'est un rapport sur les 3 budgets ».

M. le Maire : « Oui, c'est ce que j'étais en train de réfléchir, au Grand Périgueux, on n'a pas voté ».

M. Tostivint (Hors micro) : « permettez-moi d'intervenir, mais c'est un vote qui se fait depuis 2 ans spécialement pour les Orientations Budgétaires ».

Discussions dans la salle.

M. le Maire : « Nous sommes des élus disciplinés. On va voter. Moi je considère qu'on vote pour acter et dire qu'on a eu un débat d'Orientations Budgétaires. Après, les véritables votes, c'est le mois prochain, le 3 avril, avec des votes différenciés, c'est beaucoup plus clair. Bon on fait un vote global ».

Unanimité, on a pris acte que l'on a entendu les Orientations Budgétaires.

Discussions dans la salle.

M. Tostivint (hors micro): « M. le Maire, on est obligé de marquer au PV si c'est un vote pour, contre ou une abstention ».

Mme Contie (hors micro): « je pense qu'il faut écouter le DGS parce que là c'est très important ».

Discussions dans la salle.

M. le Maire : « On vient de voter pour dire qu'on vient d'entendre le débat sur les Orientations Budgétaires ».

Discussions dans la salle : « Non ce n'est pas ça ».

Mme Contie (hors micro): « C'est pas acte, c'est pour ou contre ».

M. le Maire : « C'est bien ce que j'ai dit ».

Mme Contie (hors micro): « Eux ils disent prendre acte ».

M. le Maire : « C'est bien ce que j'ai dit, le Conseil municipal, après en avoir délibéré prend acte des Orientations Budgétaires par vote : Unanime ».

Point n°4 : TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29, L2313-1 et R2313-3,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, notamment l'article 34,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 26 février 2018,

Le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Collectivité. La création d'emplois répond à un intérêt public et à une meilleure organisation des services.

M. El Moueffak : « Sur le tableau des effectifs, c'est simplement par rapport au tableau du dernier Conseil municipal. Comme vous le savez, on avait prévu des avancements de grades et une fois que les avancements de grades sont fait, on les retire. C'est pour ça que sur le tableau vous allez voir pas mal de suppressions de postes compte tenu de ces avancements de grades. Si vous regardez filières par filières,

Pour la filière administrative:

- Création d'un poste d'adjoint administratif (CDD 1an), et 3 suppressions de postes, pour les avancements de grade
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe (retraite),
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe (suite à avancement de grade),
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif (suite à avancement de grade).

Pour la filière technique :

Il y a 4 suppressions de postes également pour l'avancement de grade.

- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise (suite à avancement de grade),
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe (suite à avancement de grade),
- Suppression de deux postes d'adjoints techniques (suite à avancement de grade)..

Pour la filière médico-sociale:

- Suppression d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe (suite à avancement de grade).

Pour la filière animation :

- Un poste d'adjoint principal d'animation de 2 ème classe pourvu sous statut intercommunal.

Pour la filière culturelle :

- Passage en poste vacant d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (départ en disponibilité),
- Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine (suite à avancement de grade).

Pour la filière sportive :

- Création d'un poste de conseiller principal des APS (suite à avancement de grade),
- Suppression d'un poste de conseiller des APS (suite à avancement de grade).

Pour en fait, échanger entre les 2 postes concernant l'avancement de grade.

M. Schricke : « Il faut que les ondes arrivent. Trois petites observations, à tête reposée parce qu'il fallait reprendre le sujet :

La filière « animation », n'apparaît pas dans la délibération elle-même alors que le tableau annexé indique une variation de +1. On est passé de 19 au lieu de 18 au 12 décembre 2017, dans le tableau, il y a bien +1. Et pour la filière « culturelle », le tableau indique bien une différence de -1, c'est à dire 4 au lieu de 5 mais dans la colonne concernée ne figurent que 3 postes, quelqu'un a dû rester dans la machine. Enfin, nous réclamons régulièrement un tableau présentant les contractuels employés dans l'année mais en vain. Nous réclamons également le taux d'absentéisme qui impacte directement le nombre de ces contractuels embauchés ».

M. El Moueffak : « J'avais compris que vous aviez compris la dernière fois. J'ai l'impression que je n'ai pas été sauvé par d' Ormesson, c'est pas grave. On peut le prendre dans tous les sens ce tableau, on a essayé de le faire de manière la plus pédagogique qui soit. Moi je trouve qu'il est vraiment bien fait. Aujourd'hui, alors qu'on s'explique, on a l'impression que vous avez tout compris, et après quand on vient au Conseil municipal ? »

Mme Wittling prend la parole (hors micro) : « C'est dans les totaux que ça coince, c'est pas qu'on n'a pas compris, c'est juste que dans la filière « culturelle », vous prenez la colonneINAUDIBLE ».

M. EL MOUEFFAK : « La 2^{ème}, la 3^{ème} ? ».

Mme Wittling (hors micro) : « ...on a un assistant d'enseignement, un adjoint du patrimoine de catégorie C et un adjoint du patrimoine de catégorie C. Ça fait 3 personnes or dans le total, j'en ai 4 ».

M. El Moueffak : « Comment ça ? 3+3, ça fait 6 ».

Mme Wittling (hors micro) : « Dans la colonne 4, c'est une brouille, on est bien d'accord ».

Discussions dans la salle.

M. le Maire : « Donc, il faut corriger dans la filière « culturelle » ok et dans la filière « animation » ? ».

Discussions dans la salle.

M. le Maire : « Le tableau est bon mais ce n'est pas indiqué dans la délibération d'après ce que je comprends. Vous êtes vigilants bravo, on fait ces rectifications, on est d'accord avec les rectifications, on peut voter maintenant qu'on est tombé d'accord ? ».

Unanimité après les rectifications.

M. le Maire : « Cela prouve que tous les élus sont très vigilants ! Je vous félicite ».

Point n°5 : MODIFICATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

M. EL MOUEFFAK : « C'est la même délibération que la dernière fois mais il y a simplement l'article 2 qui change. Voir art 2. Avant, on ne pouvait pas avoir de promotion quand il n'y avait qu'une personne dans la filière. Il fallait attendre des années et avoir 3 personnes pour avoir une promotion d'une personne. Maintenant, on retiendra l'entier supérieur. Sachant bien sûr que c'est la collectivité qui choisit même si les taux sont inscrits. cela revient toujours à l'autorité d'accepter ou pas l'avancement de grade. »

Vu l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu l'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2007,

Vu les avis du Comité Technique du 26 février 2018 et du 6 mars 2018,

Le 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale précise que
«Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires

remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique.»

Ce taux de promotion obligatoire appelé «ratio promus-promouvables» peut :

- être identique pour plusieurs grades ou cadres d'emplois,
- varier entre 0 et 100%,

Il paraît aujourd'hui nécessaire de revoir ces taux de promotions afin :

- ✓ de prendre en compte les définitions des fonctions figurant dans les statuts particuliers qui réservent l'exercice de certaines fonctions aux titulaires de certains grades d'avancement,
- ✓ de maîtriser la masse salariale dans le cadre de la stratégie financière de la collectivité,
- ✓ de lier les possibilités d'avancement à certains grades aux différents niveaux de responsabilités résultant de l'organigramme (en particulier en catégorie A et B).

Il est précisé que ces taux de promotion n'entraînent pas d'obligations pour l'autorité territoriale de nommer dans les grades d'avancements. En outre, cette dernière ne peut procéder aux nominations que dans la limite du ou des taux de promotions fixés par l'assemblée délibérante.

C'est la même délibération que la dernière fois mais il y avait simplement l'article 2 qui change,

Article 1: Il est proposé de fixer les taux de promotion par grade d'avancement conformément au tableau ci-après :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Attaché	Attaché principal	30%
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	50%
Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	50%
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	100%

FILIERE TECHNIQUE

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Ingénieur	Ingénieur principal	30%
Technicien principal 2 ^{ème} classe	Technicien principal 1 ^{ère} classe	50%

Technicien	Technicien principal 2 ^{ème} classe	50%
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise principal	50%
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	100%

FILIERE ANIMATION

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Animateur principal 2 ^{ème} classe	Animateur principal 1 ^{ère} classe	50%
Animateur	Animateur principal 2 ^{ème} classe	50%
Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe	Adjoint d'Animation 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint d'Animation 1 ^{ère} classe	Adjoint d'Animation principal 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	Adjoint d'Animation 1 ^{ère} classe	100%

FILIERE SOCIALE

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Adjoint Social principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Social principal 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint Social 1 ^{ère} classe	Adjoint Social principal 2 ^{ème} classe	100%
Agent Social 2 ^{ème} classe	Adjoint Social 1 ^{ère} classe	100%

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	100%
ATSEM 1 ^{ère} classe	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	100%

FILIERE CULTURELLE

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Adjoint du Patrimoine principal 2 ^{ème} classe	Adjoint du Patrimoine principal 1 ^{ère} classe	100%

Adjoint du Patrimoine 1 ^{ère} classe	Adjoint du Patrimoine principal 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint du Patrimoine 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	100%

FILIERE SPORTIVE

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
Conseiller des APS principal 2 ^{ème} classe	Conseiller des APS principal 1 ^{ère} classe	30%
Conseiller des APS	Conseiller des APS principal 2 ^{ème} classe	30%
Opérateur qualifié des APS	Opérateur principal des APS	100%

Article 2: Dans l'hypothèse où par l'effet du pourcentage déterminé le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus n'est pas un nombre entier, il est proposé de retenir l'entier supérieur.

Article 3: les tableaux d'avancement de grade sont établis selon une grille de critères qui prend en compte l'appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelles des agents et ils sont soumis pour avis à la Commission Administrative Paritaire ».

M. Schricke : « Simplement, ne siégeant pas au Comité Technique, comment celui-ci a accueilli cette mesure à première vue favorable ? ».

M. El Moueffak : « Le Comité Technique a donné un avis défavorable par rapport à la proposition de la collectivité ».

M. le Maire : « Des Syndicats ».

M. El Moueffak : « Bon c'est un avis ».

Unanimité.

Point n°6 : CONVENTION D'ADHESION AU PÔLE SANTE SECURITE AU TRAVAIL DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA DORDOGNE 2018-2020

Vu l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le Centre de gestion,

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG24, en date du 22 octobre 1993, actant la mise en place d'un service de médecine préventive,

Vu la proposition de convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG24 pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020;

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive, pour ce faire, il propose d'adhérer au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG24 et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre de gestion de la Dordogne (jointe en annexe) pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020.

M. El Moueffak : « C'est une adhésion au pôle santé sécurité au travail. On refait cela tous les 2 ans. Vous savez que la cotisation est additionnelle de 0,35% calculée sur la masse des rémunérations telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs mensuels ou trimestriels de l'URSSAF. Voilà donc cette convention pour 2018/2020 ».

Unanimité.

M. le Maire donne la parole à Mme Bordes afin de débattre sur le point suivant :

Point N° 7 : AVENANT N°2 AU PROTOCOLE DE PREFIGURATION SIGNE AVEC L'ANRU POUR LE QUARTIER DE CHAMIER

« Avant de vous lire la délibération, depuis tout à l'heure j'écoute et je me dis qu'il faut peut-être qu'on apporte une précision. Chacun d'entre nous ici, quand on parle de ce projet ANRU, on parle un coup de Politique de la Ville et un coup d'ANRU. Je crois qu'il est nécessaire de faire la différence. La Politique de la Ville ce sont les actions que nous menons sur le quartier Politique de la Ville et là nous avons la main. C'est-à-dire que nous sommes vous le savez, pour ceux qui viennent aux commissions, nous avons la possibilité de faire nos choix et de dire on donne tant à Pierre et tant à Paul. L'ANRU est un programme de Renouvellement Urbain dont nous, nous ne sommes pas les seuls à décider et à maîtriser. Dans l'ANRU il y a l'Etat, l'ANRU, l'ANRU qui est l'Etat, l'agglomération, le Grand Périgueux Habitat, le Département. Il y a divers partenaires. Donc on peut avoir toute la bonne volonté qu'on veut, parfois M. le Maire, nous sommes obligés, de prendre des décisions qui ne sont peut-être pas celles que nous aurions prises et puis d'être devant des difficultés auxquelles on ne s'attendait peut-être pas. Ça vous paraît peut-être ridicule ce que je vous dis mais si je vous le dis c'est parce que ce n'est vraiment pas la même chose. Ne parlons pas de la Politique de la Ville quand on parle de l'ANRU. Nous ne sommes pas maîtres à bord lorsque nous parlons de l'ANRU même si c'est nous qui sommes prioritairement concernés. Je crois que c'était quand même une précision à apporter. Ça me paraissait important et je suis prête à répondre à des questions. ».

Dans la salle : « Non, non c'est très clair ».

Lecture de la délibération :

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que par délibération du 23 Octobre 2015, le Conseil Communautaire du Grand Périgueux a autorisé la signature du protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier de Chamiers qui est intervenu le 29 Janvier 2016.

Que ce protocole décrit et permet de financer toutes les études techniques (c'est là où nous en sommes) et financières préalables à la formalisation de la convention de renouvellement

urbain qui devrait intervenir en fin de 1er semestre 2018 avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain - ANRU. *(C'est ce que M. le Maire disait, qu'il espérait qu'à la fin de l'été, nous serions prêts à signer).*

Qu'un 1er avenant au Protocole de Préfiguration a été acté le 1er juin 2016 pour actualiser le coût des actions déjà inscrites et en intégrer de nouvelles.

Considérant que lors de sa venue sur le quartier le 9 novembre 2017, la déléguée régionale de l'ANRU a salué la qualité du projet urbain et architectural mais nous a recommandé vivement de travailler différemment la composition urbaine et architecturale du quadrant Nord-Est du quartier.

Qu'en effet, cette emprise foncière bâtie et non bâtie présente un potentiel d'urbanisation intéressant pour de futures opérations immobilières publiques et privées. Mais sa situation géographique enclavante et la forme du bâti restent, en l'état, problématiques et rédhibitoires à toute intention d'aménagement sur les parcelles disponibles et donc sur le changement d'image à long terme du quartier.

Qu'il est donc demandé à l'office Grand Périgueux Habitat de mener une étude complémentaire sur ce secteur afin d'examiner des scénarii alternatifs plus en accord avec les attentes exprimées par l'ANRU, tout en gardant la cohérence globale du projet actuel.

Que cette étude devra être réalisée sur une période resserrée de 2 mois et nécessite l'appui d'une équipe d'architectes - urbanistes qui disposera de toutes les données techniques utiles déjà disponibles (structure du bâti, etc.) pour un coût estimé à 30.000 € hors taxes, soit 36.000 € TTC.

Considérant que le financement de cette étude pourrait être assuré par les partenaires dans les mêmes conditions que les études précédentes, à savoir :

- l'ANRU : 15.000 € (50 % du coût HT),
- le Grand Périgueux : 10.000 € (1/3 du coût HT).

Que 11.000 € reste à la charge de l'office Grand Périgueux Habitat, ce dernier ne bénéficiant pas de la récupération de TVA.

Que par ailleurs, pour intégrer les résultats de cette étude opérationnelle à la convention de renouvellement urbain, il est également proposé de proroger la durée du protocole de 6 mois jusqu'à la fin du 1er semestre 2018.

Cet avenant n°2 n'engendre pas de coût financier supplémentaire pour la Commune de Coulounieix-Chamiers.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE VALIDER** la prorogation du délai du protocole jusqu'au 31 juin 2018,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du quartier de Chamiers (en annexe) ainsi que tous les éléments liés.

M. le Maire : « Merci Mme Bordes. Donc la bonne nouvelle c'est qu'il n'y a pas effectivement d'implication financière pour notre commune. Mais par contre, nous en avons déjà débattu et voté au Grand Périgueux, je vous demande de voter cette délibération pour poursuivre les études avec des urbanistes, des architectes, afin de tenir compte des observations de l'ANRU. Et lorsque le bureau d'études aura terminé ses travaux, je pense qu'à ce moment là on pourra, les uns et les autres, travailler dessus en concertation avec le conseil citoyen que je n'oublie pas. Donc, l'étude est en cours.

M. Schricke qui demande la parole. Il n'a pas levé le doigt mais je vois qu'il demande la parole ».

Inaudible. Problème de micro. Pourtant M. le Maire appuie sur le bouton. Problème résolu.

M. Schricke : « Mme Bordes. En fait dans tout ça, par rapport à ce que vous aviez dit en préambule, qui est en charge de la cohérence de l'ensemble, et du contrat de ville et de l'ANRU ? Parce que je suppose qu'il y a quand même des actions complémentaires pour tout cela ».

Mme Bordes : « L'ANRU c'est le renouvellement urbain, on est d'accord ? »

M. Schricke : « D'accord ».

Mme Bordes : « Le processus du renouvellement urbain, il se fait de manière collective ».

M. Schricke : « D'accord ».

Mme Bordes : « C'est-à-dire qu'à chaque réunion, il y a tous les partenaires dont je viens de vous parler. Alors les réunions, pour avoir une idée, il y en a trois par semaine : en Préfecture, à Grand Périgueux Habitat ou au Grand Périgueux. Donc ça, c'est porté collectivement et Les choix sont collectifs. On ne peut pas incriminer l'ANRU de faire le choix à notre place. Finalement, c'est l'ANRU qui va payer. On va peut-être éviter de le contrarier un petit peu...et quand il nous dit de regarder à droite ce qui se passe, on évitera de regarder à gauche. La Politique de la Ville est suivie également par le Grand Périgueux. C'est une personne qui est complètement différente, il s'agit de Mme Hélène Lascombe qui suit la Politique de la Ville sur les quartiers du Grand Périgueux, c'est-à-dire le Gour de l'Arche et Coulounieix-Chamiers. Nous essayons de faire des actions communes. Mais nos actions à Chamiers, vous le savez pour ceux qui participent à la commission, c'est nous qui les choisissons et qui disons, on a trouvé que c'était intéressant par exemple la lutte, et j'en profite pour souligner qu'il n'y a que des gamins du quartier Politique de la Ville, qui en plus de la lutte, ont un suivi scolaire et qui ont des résultats époustouflants. Et bien ça, nous on a dit à la commission et aux deux personnes que vous représentez à la commission, avec mes autres collègues on dit nous on est d'accord pour suivre. Voilà c'est ça ».

M. le Maire : « Il y a deux volets : le volet cohésion sociale et le volet ANRU. Mais la compétence dépend du Grand Périgueux. Ça demande beaucoup de concertations avec tous nos partenaires. En ce qui concerne l'ANRU, la liste je vous l'ai donnée tout à l'heure. Ça part de la commune en passant par le Grand Périgueux, le Département, la Région, l'Etat, l'Europe. Pour la cohésion sociale il y a un petit peu moins de partenaires. Je suis d'accord avec Mme Bordes. Tout ceci est très chronophage. Il y a beaucoup de réunions de concertations avec les partenaires. Il y a un autre partenaire aussi pour l'ANRU, c'est Grand Périgueux Habitat. Cet après-midi encore, on était en réunion dans les locaux de Grand Périgueux Habitat. Mme OTHON peut le confirmer ».

M. le Maire demande à l'assemblée si tout le monde y voit plus clair. Etant donné qu'il n'y a pas d'autres interventions, il est procédé au vote.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire annonce le point suivant et donne la parole à Jean-Pierre Cluzeau.

Point N°8 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE COMMUNAL VOIRIE POUR L'ENTRETIEN DES VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération municipale en date du 13 décembre 2016 concernant la convention de mise a disposition de service communal voirie pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire,

Vu l'avis du Comité Technique de la Commune de Coulounieix-Chamiers en date du 26 février 2018,

Considérant que la communauté d'agglomération du Grand Périgueux, dans le cadre des orientations de son projet de mandat 2015-2020, a décidé de donner une priorité aux déplacements en travaillant à la fois pour l'amélioration des transports en commun et la fluidification du réseau routier,

Qu'afin de permettre une opération d'aménagement des "itinéraires alternatifs", il convient que le Grand Périgueux se dote de la compétence sur les voiries concernées et définisse les coûts financiers et les modalités techniques de sa réalisation,

Considérant qu'un itinéraire alternatif concerne la commune de Coulounieix-Chamiers, entre la limite communale avec la commune de Marsac sur l'Isle, sur la route de Marival et le rond point des 4 Routes, ainsi que la route de la Rampinsolle Nord jusqu'en limite communale avec la commune de Notre Dame de Sanilhac, soit une distance de 3,4 Km,

Vu que la proposition de convention de mise à disposition du service communal voirie pour l'entretien des voies intérieures communautaires pour lesquelles le Grand Périgueux se propose de rembourser à la commune les frais inhérents à l'entretien des portions de voies concernées est modifié :

1/ précédent le coût annuel s'établissait à 2 635 €,

2/ dans ce projet de convention, le coût annuel est fixé à **2 550 €** ».

M. le Maire : « Quelques petites précisions. Je pense qu'il faut changer l'intitulé de Notre Dame de Sanilhac, cette commune ne s'appelle plus ainsi, elle s'appelle Sanilhac. Donc il faut le modifier s'il vous plait. Il est vrai que cette voie est considérée d'intérêt communautaire et que c'est intéressant pour nous de délibérer et de voter cette délibération car ça nous permet de toucher quelques subsides de l'agglomération. Mais cette voie n'est plus tout à fait prioritaire pour le Grand Périgueux puisqu'il sera plutôt mis l'accent sur le contournement au départ de Cré@vallée Nord chez nous en empruntant une partie de la RD4 et en montant sur les coteaux, via la pierre Panlaire, pour aller du côté de Marsac Razac chercher les autres zones d'activités économiques. En attendant, ça nous permet de toucher une petite somme. Je vous propose donc de voter la délibération ».

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des interventions.

Vote à l'unanimité.

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Pierre Cluzeau.

**POINT N°9 : OPERATION D'INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC -
RENOUVELLEMENT DE DIVERS POINTS LUMINEUX – ANNULE ET REMPLACE LA
DELIBERATION 2017/25 DU 12 DECEMBRE 2017**

« La commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Vu l'état du matériel en place, un programme de travaux a été demandé au Syndicat Départemental pour établir un projet qui prévoit le renouvellement de divers points lumineux.

L'ensemble de l'opération représente un montant de 63 072,38 € TTC qui correspond au projet établi par le SDE 24 et proposé en annexe.

Il est entendu qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 45 % de la dépense nette HT, s'agissant de travaux de renouvellement.

La commune s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24 et à se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le dossier qui lui est présenté,
- **DONNE** mandat au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- **S'ENGAGE** à régler au SDE 24, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes la somme totale de 28 908,17 € H.T,
- **S'ENGAGE** à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif (récapitulatif) des travaux et prestations du SDE 24,
- **S'ENGAGE** à créer les ressources nécessaires au paiement et à inscrire cette dépense au budget de la commune,
- **ACCEPTE** de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le SDE 24,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier ».

M. le Maire : « Nous avons pu avec M. Cluzeau, faire un point avec le Président **Ducene** du SDE 24 qui nous a assuré effectivement de sa vigilance pour assurer cette programmation. Donc ça va dans le bon sens. Il faut qu'on soit vigilant sur le renouvellement et l'entretien des points lumineux et des porteurs des points lumineux ».

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des interventions.

Délibération adoptée à l'unanimité.

M. le Maire demande à M. Jean-Pierre Cluzeau d'être vigilant sur ce point là.

M. le Maire donne la parole à M. Cortez pour présenter le point n°10.

POINT N° 10 : LOTISSEMENT BELLEVUE – AUTORISATION DE NÉGOCIATION

« Tout le monde en conviendra. Il est important de vendre le plus rapidement possible les lots de Bellevue pour plusieurs raisons. Tout d'abord pour essayer de maîtriser et même de réduire si possible les frais financiers liés aux emprunts, terminer bien sûr l'aménagement du lotissement et enfin bénéficier le plus rapidement possible des retombées fiscales. Nous vous proposons donc cette délibération :

Au cours de ces derniers mois, il a été constaté que les contacts avec de potentiels acquéreurs des parcelles de l'éco-lotissement communal Bellevue sont repartis à la hausse.

Aussi, afin de faciliter les ventes, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à pouvoir négocier les prix des parcelles.

Cette marge de manœuvre permettra notamment d'offrir l'équivalent du montant des frais de notaires aux futurs acquéreurs.

Lors de chaque conseil municipal, un compte-rendu des ventes de parcelles sera réalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à pouvoir négocier les prix des parcelles ».

M. le Maire : « Merci M. Cortez. Je pense que cette délibération va dans le bon sens. Il est vrai que depuis qu'on a réaménagé ou complété les aménagements de Bellevue, on sent un frémissement. Il y a cinq dossiers qui sont chez les notaires, il y en a qui sont en attente. Cette délibération permet encore d'user de cette possibilité de négocier les prix si j'ose dire et donc de faire du commercial».

M. le Maire demande au Conseil municipal s'il y a des interventions.

M. Schricke : «Cela va dans le bon sens, si nous arrivons à vendre davantage de terrains, admettez toutefois que c'est le budget principal qui supporte ces frais notariés. Je suppose que c'est sur la somme des 110 000 € M. El Moueffak ? ».

M. El Moueffak: « Non ce n'est pas... ».

M. Schricke : «Non mais enfin bon, c'est une enveloppe... ».

M. El Moueffak(sans micro): « Ce n'est pas ça. Ça c'est une gymnastique que vous avez faite... . Nous avons un budget à équilibrer ».

M. le Maire : « Il faut appuyer sur le bouton du micro M. El Moueffak car autrement l'enregistrement ne se fera pas. Tu compliques la tâche du secrétariat et après on nous fera des reproches au PV ».

M. El Moueffak: «Les 110 000 € sont en fait pour équilibrer le budget parce qu'on prévoit aussi. On est toujours modéré au niveau des finances. On essaye toujours prudence, prudence. On aurait dû mettre 350 000 € de ventes et il n'y aurait pas de 110 000 € non plus. Je reviens toujours à la même parole de M. de Montaigne. Je vous dis la vérité. 350 000 € et on n'aurait pas 110 000 €. Si on ne vend pas, et bien on a dit on va voir et on va encore continuer comme ça. On peut continuer comme ça avec des négatifs, je veux dire c'est faisable mais le budget n'est pas équilibré. Mais nous, on préfère être prudent, réaliste parce qu'on sait un petit peu combien il y a eu de ventes, qu'on connaît le marché et c'est pour ça qu'on met 156 000 € et après on met 110 000 €. On espère toujours qu'on va vendre plus et

on n'aura pas 110 000 € du budget. Je ne pense pas que ce soit lié à ça. Bien sûr, quand on fait des économies, après il faut que tous ces avantages qu'on donne, il va y avoir une perte au niveau des recettes qu'il faut après quand on fera les travaux qui restent, qu'on pense à ce niveau là. Je pense que c'est un équilibre à trouver ».

M. le Maire : «Mais vous aurez les rentrées foncières à termes il ne faut pas le perdre de vue, donc des recettes en perspective ».

M. Cortez : « Cette délibération est faite pour qu'on vende le plus possible de parcelles. Donc si on vend beaucoup plus de parcelles il n'y aura pas de déficit. Voilà, c'est tout ».

N'ayant plus d'intervention, il est procédé au vote.

Vote à l'unanimité.

M. le Maire donne la parole à M. Cluzeau pour présenter le point n°11.

POINT N° 11 : DÉCLASSEMENT ET VENTE DE VÉHICULES COMMUNAUX

« Ce projet de délibération est passé en commission et donc les membres de cette commission sont au courant.(M. Cuisinier et Mme Othon)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Commune souhaite se dessaisir des véhicules suivants :

- Camion marque Iveco immatriculé CA-247-GA,
- C25 marque Citroën immatriculé (*il n'y a pas d'immatriculation parce qu'il est déjà au rebut, on ne peut même pas récupérer une pièce dessus*),
- AX marque Citroën immatriculée 2352 SP 24.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'éventuelle vente de l'AX, suivant propositions par voie d'enchères sous plis fermés, et la destruction du camion Iveco et du C25.

A défaut de proposition d'achat concernant l'AX, le véhicule sera également détruit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition de réformer les véhicules sus évoqués, et de vendre le véhicule Citroën AX.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

M. le Maire : «Merci M. Cluzeau, Délibération purement formelle. Donc si je comprends bien, il y a peu de recettes à espérer ».

N'ayant pas d'intervention, la délibération est votée à l'unanimité.

M. le Maire donne la parole à Mme Contie pour présenter le point suivant.

Il précise que la délibération n° 12 est très importante et que Mme Contie a bien travaillé avec ses collègues et nos équipes.

POINT N°12 : RYTHMES SCOLAIRES

« Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 rappelle que la semaine scolaire est organisée sur neuf demi-journées articulées sur une base de 24 heures et une pause méridienne d'1H30 (article D521-10 du Code de l'éducation). Le retour à la semaine de 4 jours est donc dérogatoire.

Dans le cadre de ses deux Projets Educatifs de Territoire successifs 2013/2016 puis 2016/2019, la Mairie de Coulounieix-Chamiers applique depuis la rentrée 2013 pour ses établissements scolaires un rythme hebdomadaire fondé sur neuf demi-journées (soit quatre jours et demi).

HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS SCOLAIRES ET DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES PAR NIVEAU ET PAR ECOLE (2017-2018)

Pour les élèves de maternelle, suite à une modification votée en conseil municipal le 23 juin 2015 les horaires sont les suivants :

MATERNELLE	HORAIRES SCOLAIRES	HORAIRES TAP
Eugène le Roy	8H30 – 11H30 14H15 – 16H30	13H30 - 14H15
Louis Pergaud		

Pour les élèves de l'élémentaire, les jours de TAP sont alternés tous les ans. En 2017-2018, les horaires sont les suivants :

ELEMENTAIRE	HORAIRES SCOLAIRES	HORAIRES TAP
Louis Pergaud	Lundi et Jeudi : 8H30 – 11H30 13H30 – 15H00 Mardi et Vendredi 8H30 – 11H30 13H30 – 16H30	Lundi et Jeudi : 15H00 - 16H30
Eugène le Roy	Lundi et Jeudi : 8H30 – 11H30 13H30 – 16H30 Mardi et Vendredi 8H30 – 11H30 13H30 – 15H00	Mardi et Vendredi : 15H00 - 16H30

Selon les principes qui fondent notre Projet Educatif de Territoire, les temps d'activités périscolaires sont conçus comme de véritables temps de loisirs éducatifs. Ils permettent à l'ensemble des enfants et sous la direction d'un personnel qualifié l'accès à un panel d'activités gratuites, ludiques, structurées, diversifiées (sport, culture, art) et complémentaires des projets de classes.

Depuis leur mise en place en 2013, les TAP font l'objet d'un suivi et d'une évaluation par un comité de pilotage composé des acteurs du secteur : équipes éducatives enseignantes de chaque école, associations de parents d'élèves, Inspection de l'éducation Nationale, Francas, Ligue de l'enseignement, Ecole des Parents et des Educateurs, Centre Social Saint Exupéry, élus et services municipaux de Coulounieix-Chamiers.

Suite au courrier de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale de la Dordogne demandant aux collectivités locales de se prononcer, la municipalité a souhaité ouvrir le débat des rythmes scolaires pour ses écoles.

- Novembre 2017 : la question des rythmes scolaires est abordée au premier Conseil des écoles.
- 22 janvier 2018 : la Commission Education, Enfance, Jeunesse et Animations réunie a exprimé sa volonté de demeurer sur les rythmes actuels de quatre jours et demi hebdomadaires d'apprentissage. Les raisons avancées ont été les suivantes :
 - les matinées sont plus propices aux apprentissages et doivent donc être privilégiées pour l'enseignement,
 - une coupure d'une journée entière en milieu de semaine entraîne une remise au travail beaucoup plus difficile sur la deuxième partie de la semaine,
 - le retour à quatre jours alourdirait la journée scolaire et diminuerait les apports culturels et sportifs proposés par les TAP.

La Commission a également souligné que la commune propose des TAP gratuits et de qualité pour tous les enfants de la commune quel que soit le milieu familial. Beaucoup d'entre eux sans cela n'auraient pas ou peu d'accès à des activités culturelles et sportives. Enfin, la pause méridienne de deux heures, choix fait en concertation avec les enseignants, permet à chaque enfant de se détendre sur un laps de temps suffisamment long et de pouvoir déjeuner sans se presser (45 minutes).

En conséquence, les élus de la Commission Education, Enfance, Jeunesse et Animations du 22.01.2018 et ceux du groupe majoritaire lors de leur réunion Intergroupe du 6 février dernier ont validé la semaine de 4,5 jours à l'unanimité.

Le 24 janvier 2018, une conférence publique sur les rythmes de l'enfant s'est tenue à Chancelade, animée par Monsieur TESTU, Professeur émérite en psychologie à l'Université François Rabelais de Tours, et Président de l'Observatoire des rythmes et des temps de vie des enfants et des jeunes.

Selon cet éminent spécialiste, trois types de rythme chez l'enfant doivent être respectés en priorité, car l'activité intellectuelle des élèves ainsi que les comportements d'adaptation à la situation scolaire fluctuent au cours la journée, de la semaine et de l'année.

Ces rythmes sont :

- l'alternance régulière veille sommeil,
- les variations journalières de la vigilance et de l'activité intellectuelle,
- les variations annuelles de moindre résistance.

Or, les travaux démontrent que la réussite scolaire peut être atteinte et améliorée en plaçant l'enfant dans un environnement respectueux de ses rythmes de vie, à savoir, neuf demi-journées hebdomadaires accompagnées d'activités périscolaires de qualité.

Le 02 février 2018 le Comité de Pilotage sur les rythmes scolaires s'est réuni pour débattre de ce sujet et chaque membre a pu s'exprimer. Monsieur le Maire a ouvert les débats en rappelant son attachement au maintien de cinq matinées d'apprentissage afin de permettre une meilleure réussite de tous les élèves.

La majorité des membres présents à ce comité a exprimé son accord sur cette position en reprenant les arguments développés par la Commission municipale ainsi que les travaux de Monsieur TESTU.

Le sujet des rythmes scolaires sera également à l'ordre du jour de tous les prochains conseils d'école.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur le maintien des rythmes scolaires hebdomadaires actuels, soit neuf demi-journées (semaine de 4,5 jours).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1/ DECIDE de maintenir les rythmes scolaires hebdomadaires à neuf demi-journées (semaine de 4,5 jours).

M. le Maire : « Mes chers Collègues, nous devons délibérer sur une question très importante portant sur les rythmes scolaires. J'ai dissocié pour ma part les rythmes scolaires des TAP. C'est deux questions qu'il faut dissocier même si elles sont complémentaires. Dans une autre vie j'ai été enseignant et j'ai pu juger par expérience du bien fondé des matinées scolaires, notamment lorsqu'on avait la possibilité d'enseigner le samedi matin. Croyez-moi qu'on faisait passer beaucoup de choses le samedi matin. C'était un temps où les esprits des enfants étaient très disponibles, et donc moi je suis un partisan résolu des cinq matinées parce qu'il faut du temps aux enfants et que c'est le matin que l'attention des enfants est la plus réceptive. Il faut du temps aux enfants, pour apprendre. C'est aussi sot que ça. Il faut du temps et le temps ne se contracte pas comme ça. Je pense que cela a été une erreur fondamentale que d'abolir la classe le samedi matin et de passer sine die comme ceci, aux quatre jours. Et d'ailleurs, on serait le seul pays au monde à avoir une scolarité à quatre jours. Ça a été évoqué par une chronobiologiste, Mme LECONTE, qui rejoint les travaux du Professeur TESTU, comme ça rejoint les travaux du Professeur MONTAGNER, ils sont tous unanimes nos chronobiologistes. Tous les chronobiologistes qui ont travaillé auprès de tous les ministres, quelque soit leur sensibilité, ils ont toujours dit la même chose. Tous ces grands Professeurs là, Professeurs émérites, grands spécialistes, ils disent la même chose. J'ai été très touché à Chancelade d'entendre le Professeur TESTU parce qu'il a apporté un éclairage scientifique que je n'avais pas. J'avais une approche empirique de ce dossier mais je n'avais pas l'approche scientifique et il a bien dit dans sa conclusion, que les enfants, étaient disponibles pour apprendre le matin. Donc, je pense qu'il faut aller dans ce sens. Je note que dans la bonne ville de Pau qui est la ville de François BAYROU, ancien Ministre de l'Education Nationale, ils vont rester aux 4,5 jours. Alors vous allez me dire qu'il y a beaucoup de communes qui passent à 4 jours. Oui, je le déplore, et j'aurais aimé que le Ministre de l'Education Nationale, prenne ses responsabilités parce que c'était une décision à prendre au niveau national. Je pense que là, Jean-Michel BLANQUER qui prend de bonnes initiatives par ailleurs, puisqu' on va en bénéficier, simplement avec les CP dédoublés. Parce qu'à la rentrée prochaine, on a la bonne surprise d'avoir un poste supplémentaire à Eugène le Roy alors que beaucoup de communes perdent des postes. Et on garde notre demi poste Politique de la Ville, ce qui est une bonne chose. On met le

paquet sur les apprentissages fondamentaux, notamment la lecture et tout ça, ça participe à la bataille de l'intelligence. Parce que si la France veut rester au niveau international, il faut absolument gagner la bataille de l'intelligence qui passe par la meilleure des écoles qui soit. Je vous donne mon sentiment outre d'élus, mon sentiment professionnel. C'est important. Autour de la table il y a également des enseignants. Je note que la Fédération des parents d'élèves, la FCPE départementale, se prononce aussi pour les 4,5 jours. Mes Chers Collègues, je vous demande de penser à l'intérêt de nos enfants, à l'intérêt de notre pays, et je vous le dis avec beaucoup de sincérité, parce que je le pense profondément, c'est d'aller aux 4,5 jours et de garder les 4,5 jours. On ne reviendra pas au samedi matin, je ne rêve pas. C'est un petit peu dommage d'ailleurs parce que c'est vrai que la coupure en milieu de semaine c'était bien. Mais il y a une telle pression des familles, une telle pression des lobby comme dirait Mme BILLAT, mais bon, c'est dans les mœurs. Mais ça a été une erreur fondamentale. Moi j'en veux à notre ancien Ministre de l'Education Nationale périgourdin, M. Xavier DARCOS, d'être allé un petit peu vite sur ce dossier parce que c'est un dossier très important ».

M. Schricke : « M. le Maire, cette délibération recense un certain nombres de réunions mais ne fait pas état du courrier adressé à tous les élus par les parents d'élèves élus de l'école Louis Pergaud. Ceci nous a interpellé. Aussi, nous voudrions savoir comment était organisé le choix des parents, des enseignants dans les deux écoles de la commune ? Y a-t-il eu un véritable débat démocratique suivi d'un vote dans ces mêmes écoles ? Si la réponse est positive, quels sont les résultats pour l'école Eugène Le Roy, si nous pouvons accréditer, je dis bien accréditer, ceux de l'école Louis Pergaud ? Par ailleurs, comme la délibération aborde les TAP, nous n'avons jamais eu connaissance en Conseil, ou d'une manière écrite, de leur évaluation quantitative et qualitative. Ceci nous intéresse comme les parents. Je parle d'un document. Nous voudrions également connaître le coût des TAP sachant que nous avons pour l'instant deux versions. Deux solutions se présentent à nous. Cette décision est reportée au prochain Conseil pour permettre le recueil des votes et des informations que je viens de demander, ou ce report n'est pas possible en l'état actuel des informations recueillies dont le pourcentage des communes qui revient à 4 jours à la rentrée 2018, à savoir 90%, nous laissons le soin à chacun d'entre nous de se prononcer en conscience, l'intérêt de l'enfant étant lui-même analysé différemment. Je dissocie parce que nous avons constaté que dans les communes qui sont passées à 4 jours autour de chez nous, à Coursac, les parents n'ont pas le même point de vue qui a été énoncé ici, mais comme je l'ai dit, ça laisse le soin à chacun de se pencher personnellement sur le sujet ».

M. le Maire : « Alors M. Schricke, sur la concertation, Mme Contie l'a développée. Il y a eu quand même beaucoup de concertations. Il y a eu au sein de la commission qu'elle anime, il y a eu le COPIL. Au sein des écoles, j'ai participé à deux Conseils d'école. Le Conseil d'école du groupe scolaire Eugène le Roy qui est le groupe scolaire le plus important, je le rappelle, avec inclus, le groupe élémentaire et la maternelle. Majoritairement, le Conseil est pratiquement à l'unanimité, il est même à l'unanimité. Le Conseil d'école s'est prononcé favorablement aux 4,5 jours. L'équipe éducative elle-même s'était prononcée aussi, unanimement aux 4,5 jours. Je n'ai pas entendu la moindre réticence des parents d'élèves. Hier soir, nous étions à l'école maternelle Louis Pergaud, ça n'a pas été la même tonalité, effectivement. Les deux élus que nous étions, nous nous sommes retrouvés minoritaires. Ils n'ont pas fait d'enquête, mais ils ont fait un sondage. Je ne sais pas le nombre de parents qui ont été contactés et le nombre de réponses qui ont été données. Ensuite sur l'information. Mme Contie le dira mieux que moi, on a demandé aux équipes enseignantes de passer l'information ce qui nous paraît normal car c'est de l'intérêt de chaque enfant, de tous les enfants. L'information est passée mais très tardivement, c'est-à-dire qu'elle est passée le jour même. Je trouve que c'est un petit peu dommage. Peut-être qu'ils n'ont pas eu le papier suffisamment tôt, mais enfin il y a eu un maximum de publicité qui a été donnée à la venue de ce Professeur. Il y a eu des encarts dans la presse, j'en ai le souvenir. Ce n'est pas chose facile d'organiser la venue d'un grand Professeur de renom comme le Professeur TESTU.

Moi je déplore que la mobilisation, même si elle a été rapide, elle n'a pas été aussi pertinente et efficace comme on aurait pu l'espérer parce que c'est un sujet majeur, oui c'est un sujet majeur. Quant au nombre de communes que vous évoquez

M. Schricke, vous avez raison, c'est impressionnant, mais moi je sais pourquoi. Bien souvent on cède aux pressions des parents, on cède aussi aux pressions corporatistes de mes anciens collègues enseignants, il faut le dire, il y en a certains qui savent faire pression sur les parents. Je demande qu'on regarde cette question qui est une question très importante, sous le seul angle qui soit intéressant, c'est l'intérêt de chaque enfant, de chaque enfant. Je vous assure. L'enseignant que j'ai été peut témoigner et nous pouvons témoigner que c'est bien de laisser du temps aux enfants d'apprendre. Si ça avait été vraiment aussi vertueux que ça, vous ne pensez pas que d'autres pays auraient déjà adoptés les 4 jours. Il n'y a aucun pays qui fait les 4 jours. Aucun. Par contre, on peut rêver effectivement d'autres temps scolaires avec les vacances raccourcies, parce que comment ce fait-il qu'on ait les vacances scolaires les plus longues aussi ? Et comment se ferait-il que l'on ait des temps d'apprentissage à 144 jours ! Mais c'est à pas forcés qu'on va bourrer le mou de nos petits ! A pas forcés ! Je n'ose pas penser les dégâts que ça va être ! On me dit que les petits sont fatigués ! Oui, je m'excuse, quand ils vont à l'école ils sont fatigués, c'est vrai, mais si peut-être il y avait de l'hygiène de vie dans les familles, on peut aider aussi, il y a peut-être des conseils en parentalité à donner je suis d'accord. Mais vous savez, quand les petits sont fatigués ils savent se reposer et ils récupèrent bien plus vite que nous. Donnons la chance aux enfants, donnons leur du temps pour apprendre, un temps précieux. Mme Contie je n'ai pas tout dit, je suis bavard ».

Mme Contie : « Je vais simplement apporter quelques informations complémentaires. Je ne vais pas revenir sur le détail de la délibération et sur ce que M. le Maire a dit. Je voudrai simplement souligner que nous avons fait de la concertation, elle a été assez nombreuse, avec des participants qui se sont bien impliqués, avec effectivement quelques personnes qui n'étaient pas forcément favorables à la semaine de 4,5 jours. Je voudrais citer simplement le COPIL. Autour de la table il y avait la FCPE, les FRANCAS, il y avait l'ensemble des partenaires, l'Education Nationale, les Elus, la Ligue était excusée, le Centre social et il y avait également, l'Education Nationale, les Directeurs des écoles et les représentants de parents d'élèves dont certains parents ne sont que des parents indépendants au Bourg. Je regrette d'ailleurs, qu'ils ne soient pas constitués en association, je le leur ai dit hier soir en Conseil d'école parce que je pense qu'il y a des Fédérations comme la FCPE qui a des objectifs et qui se bat pour défendre l'intérêt de l'enfant. Donc, je trouve que c'est important et l'intérêt des parents évidemment derrière. Le COPIL tout le monde a eu la parole autour de la table et tout le monde a pu s'exprimer longuement. Je n'ai qu'un regret, c'est que le parent présent et certains enseignants n'avaient pas vraiment travaillé la question. Le parent nous a dit simplement en COPIL ... et bien écoutez ... moi, mon enfant est fatigué le vendredi matin. Ah bon et pourquoi il est fatigué ? Et bien tout simplement ça c'est arrêté là. On n'a pas étudié aussi bien que vous, on n'a pas su apporter tous les éléments qui étaient importants pour défendre la semaine de 4 jours. Je trouve que les éléments étaient assez courts et pas très précis pour vouloir défendre quelque chose surtout quand on y tient. Alors quand vous parlez du sondage qui a été fait auprès des familles, oui effectivement, je pense que vous avez même les résultats M. Schricke. Donc vous me posez la question mais vous avez les résultats je pense, non ? J'ai donné les résultats du sondage à plusieurs reprises et dans plusieurs instances. En Commission municipale, j'ai le regret de ne jamais voir Mme WITTLING, et j'aurais aimé qu'on puisse en débattre car ça aurait été important qu'on puisse débattre de ce sujet là en Commission municipale justement et d'apporter des éléments ensemble. Je voulais le dire car je pense que c'est important et sur le sondage j'y reviendrai. Un sondage on peut lui faire dire ce que l'on veut. Je l'ai dit aux parents. Ils ont fait passer un sondage avec des questions très courtes, sans informations avant. C'est-à-dire, êtes-vous pour la semaine de 4 jours ou êtes-vous pour la semaine de 4,5 jours ? Voulez-vous sortir à 15h45 ou alors voulez-vous les TAP après la pause méridienne ? Effectivement, le sondage a donné ce qu'il devait donner, c'est-à-dire des parents qui veulent revenir aux 4 jours sur le

Bourg. Et sur l'école Eugène Le Roy, on n'a pas fait passer de sondages parce qu'il faut informer les familles et c'est difficile de faire venir les familles pour les informer. Par contre, l'équipe éducative qui est au contact avec les familles, a dialogué pendant plus de trois, quatre mois, depuis le dernier Conseil d'école, sans sondage. Et les parents d'élèves, l'association FCPE en elle-même et également des parents qui n'adhèrent pas forcément à la FCPE étaient satisfaits de la mise en place des 4,5 jours sur cette école avec des TAP de qualité. Et ils disaient ce sont des activités, on peut dissocier les deux effectivement, on n'est pas obligé de faire 4,5 jours avec des TAP, on peut très bien faire 4,5 jours sans TAP. Mais nous, on a fait le choix, comme je l'ai dit dans la délibération et comme s'est inscrit, que quelque soit le milieu familial, les enfants ont des activités de qualité : culturelles, sportives. Vous me dites que vous n'avez pas le bilan des TAP, le bilan des TAP est également fait en commission municipale. Je pense que tous les membres de ma commission ont un bilan régulier des TAP, et donc il est à votre disposition.

Mme GAYET qui est à la commission a un bilan régulier des TAP. Après, je rajouterai et je terminerai là-dessus, mais je peux répondre à d'autres questions si vous le souhaitez, je voudrais simplement dire que sur la commune de Périgueux, la décision n'a pas encore été prise. Mais il faut que vous sachiez que les premiers éléments qui sont revenus, j'ai été contacté et j'ai contacté certaines personnes de Périgueux, 4,5 jours arriveraient en tête au niveau des parents par rapport aux enseignants, 4 jours. Sauf que l'on saucissonne un petit peu en 3 c'est-à-dire 4,5 jours avec une sortie à 15h45 ou 4,5 jours après la pause méridienne et après les 4 jours qui sont à part. Donc ce qui fait qu'il y a 2/3 des parents et des enseignants qui sont favorables à 4,5 jours et il y a 1/3 qui est favorable à 4 jours si on peut faire synthétiquement. Je ne sais qu'elle sera la décision sur Périgueux. Sur Chancelade, vous savez que cette commune restera aux 4,5 jours. Et il y a d'autres communes : Trélissac, Boulazac qui font des choix, etc.. Je pense que c'est important que les apprentissages soient le matin, je dirai et j'irai même beaucoup plus loin, il faudrait mettre plus de matinées encore et arrêter l'après-midi pour les enfants ».

Mme Bordes : « Je serai très brève. Personne ici, je le sais, ne peut remettre en cause à un seul moment, l'intérêt que j'ai pour la concertation. Dans mon quotidien, tout le monde le sait, avoir de la concertation c'est certainement le plus enrichissant. La concertation ça permet d'éclairer, ça permet d'être éclairé ! Point ! Pas plus ! « Moi la vieille rombière » que je suis, je suis pour la semaine des 5 jours. Et je me souviens, car je crois qu'il faut le dire, qu'à l'époque où on n'est passé à 4,5 jours c'est parce que ça arrangeait les enseignants d'avoir leurs week-ends. Et qu'ils allaient voir les parents d'enfants divorcés pour leur dire « vous savez, pour la garde des enfants ce serait plus facile, si le samedi ils étaient libres ! C'est comme ça que c'est parti. Aujourd'hui, nous sommes ici des élus politiques. Les choix que nous avons à faire, ce n'est pas de savoir qu'on fait plaisir aux parents, ce n'est pas de savoir si on peut partir en week-end. Parce que moi ce que je constate c'est que les quartiers plus favorisés seraient plutôt favorables aux 4 jours que les quartiers défavorisés parce que ça pose quand même d'autres problèmes. Donc moi je dis que la concertation, elle n'a comme volonté, que d'éclairer et que le choix politique se fait dans l'intérêt général ».

M. Schricke : « Simplement, je voulais dire en début de Conseil que je vais remplacer ma chère voisine de gauche à la commission. Parce que étant cheffe d'entreprise elle a besoin de préavis un peu supérieur simplement. C'est un problème purement technique organisationnel, donc je tenais à le faire remarquer ».

M. le Maire : « M. Schricke, je ne suis pas hostile à ce que vous permutiez avec Mme Wittling, mais il faudra le repasser en Conseil municipal ».

M. Schricke : « C'est pour ça que je vous l'annonce ce soir et comme ça en avril on pourra donc **propos inaudible** Le deuxième point, pour en revenir sur la délibération et j'abonde à ce que vous dites. Ayant une activité le mercredi après-midi pour les enfants, que je tairai

publiquement, j'ai constaté une chose, c'est que ce que les enfants faisaient tout le mercredi quand il n'y avait que 4 jours ; ils le font maintenant le mercredi après-midi. Et c'est le constat et des enfants, des enseignants et des parents que le jeudi matin les enfants ils sont à plat .C'est un peu le pourquoi effectivement de l'interrogation que nous nous posons. Je suis allée dans le nord pour aller voir ma sœur il n'y a pas longtemps, et j'ai vu effectivement un office pour le mercredi des cendres, une église qui est très vaste, remplie. Alors j'ai posé la question aux parents parce que c'est ça qui m'intéressait de savoir comment ils abordaient le sujet, je ne parle pas du problème religieux, je donne simplement le contexte. Et bien, l'avis était unanime pour les 4 jours. J'étais surpris. A cause essentiellement de ce problème du mercredi après-midi, où les enfants sont baladés dans tous les sens. Ils prennent le bus, ils vont faire du sport, du foot, ils reviennent, ils vont aller faire de la danse et le mercredi soir ils sont fatigués. Il est vrai que pour être grand parent, je sais effectivement que lorsque l'enfant se glisse dans les draps, il ne dort pas forcément. Vous avez fait une allusion tout à l'heure, il reste des fois connecté assez longtemps, ce qui échappe parfois aux parents. Alors il ne faut pas s'étonner de ceci, enfin ceci ne rentre pas dans la délibération elle même, mais il est vrai que le mercredi après-midi il est saturé par des d'activités et c'est un constat que les parents ont fait. Apparemment, les parents sont plus sereins parce que du coup, ils arrivent à étaler sur tout le mercredi ces activités. Voilà l'objet de ma remarque ».

Mme Bordes s'exprime mais pas dans le micro et donc ces dires ne peuvent pas être notés.

M. le Maire : « L'erreur originale c'était la suppression du samedi matin parce que les enfants avaient une coupure en milieu de semaine. Je vous rappelle qu'autrefois c'était le jeudi où n'y avait pas classe. Il y avait la coupure pour permettre aux enfants de récupérer si j'ose dire. On a supprimé sine die le samedi matin pour faire plaisir aux gens qui voulaient partir en week-end, et maintenant on a du mal à revenir en arrière et à mon avis on ne reviendra pas en arrière. Donc c'est pour ça que, je crois qu'il faut maintenir les 4,5 jours ».

M. le Maire donne la parole à Mmes Thomas, puis Billat et Contie et laisse le soin à Mme Contie de conclure sur ce point.

Mme Thomas : «Je voulais dire qu'il y a très longtemps, j'étais à la FCPE à l'école primaire, et que j'étais au Département de la FCPE, et qu'à ce moment là nous avons rencontré une chronobiologiste qui défendait bien sûr les 4,5 jours. Je pense que c'est bien d'écouter les parents, c'est bien d'écouter les enfants, mais je pense aussi qu'il y a des gens pour qui c'est le métier et qu'il faudrait peut-être aussi les écouter ».

Mme Billat : « Justement, c'est une bonne transition avec Dominique parce que je vais me placer un peu en ancienne professionnelle et je m'inquiète quand même sur l'avenir de nos enfants et le contenu de tout ce que l'on veut leur faire apprendre. Pensons un peu qu'autrefois, notre école était citée comme étant une très bonne école et nos enfants étaient dans les meilleurs au point de vue du résultat. Actuellement, on sait très bien que les tests sont très mauvais et les parents sont quand même les premiers à se plaindre du manque de résultats de ces enfants. Notre travail maintenant en tant que politique, est quand même de faire un choix et de donner la possibilité à tous les enfants d'avoir le même bon résultat. C'est tout ».

M. le Maire : « C'est vrai que si on regarde les résultats PISA comme on dit, la France n'est pas bien classée, elle n'est pas classée en tête du tableau. On est plutôt à la fin du tableau ».

Mme Contie : « Tout d'abord, je suis ravie de vous accueillir dans la commission M.Schricke ».

M. le Maire : « Il faudra formaliser quand même ».

Mme Contie : « Simplement dire, que je crois, effectivement ? Mireille l'a soulevé tout à l'heure, il y a un décalage profond entre nos deux écoles. Il y a des enfants qui peuvent bénéficier et qui ont la chance de par leurs parents, de par leurs familles d'être gardés par des grands-parents, etc. de pouvoir faire des activités. Je pense qu'il ne faut pas tomber non plus dans la suractivité. Il faut aussi que les parents arrivent à gérer la journée, la semaine, le mois et l'année parce que c'est important pour les enfants. Et nous avons des familles aussi, sur l'école Eugène Le Roy, pour qui, les enfants ont la possibilité de bénéficier d'activités sportives et culturelles de qualité. Je crois qu'il y a vraiment une importance de regarder l'ensemble de nos écoles sur la commune et je terminerai simplement, Cher(e)s collègues, en vous invitant à adopter dans l'intérêt de tous les enfants de la commune cette délibération ».

M. le Maire : « C'était un débat intéressant que nous pourrions poursuivre mais on est compteur du temps ».

La délibération est votée par 24 voix pour et 4 abstentions.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Drzewiecki-Klingler pour présenter la motion.

POINT N°13 : MOTION DE SOUTIEN AU PERSONNEL DE L'EHPAD JEAN GALLET DE COULOUNIEUX-CHAMIER

« Je pense que vous connaissez tous les difficultés des EHPAD, les souffrances du personnel et des personnes âgées qui sont dans les EHPAD.

Les élus de la municipalité tiennent à apporter tout leur soutien au mouvement de contestation qui touche tous les EHPAD de France.

En effet, l'insuffisance des effectifs et des moyens dans les établissements accueillant des personnes âgées (EHPAD) et dans les services d'aide à domicile est reconnue par tous. La réforme de la tarification introduite par la Loi vieillissement dit « ASV », qui va se traduire par des suppressions massives de postes, est unanimement rejetée.

Les établissements accueillant des personnes âgées (EHPAD) et les services d'aide à domicile rencontrent de graves difficultés **mettant en jeu la santé des résidents et des personnels soignants**. De nombreux EHPAD ont entamé des grèves dénonçant le **sous-effectif, le manque de moyens humains et financiers et parfois les actes de maltraitance aux personnes âgées**, conséquences directes de ces problématiques chroniques.

Suite aux propos de la Ministre de la Santé considérant que les difficultés des EHPAD seraient dues à un « problème de management » et non uniquement à une question de financement, les élus aux côtés des organisations réunies le 14 décembre 2017 condamnent de telles déclarations qui ont pour objectif d'occulter la baisse des moyens alloués aux établissements.

Ce mouvement a pour objectif d'améliorer l'accompagnement, les services et les soins envers les personnes âgées indissociables de l'amélioration des conditions de travail des professionnels, en exigeant du gouvernement qu'il réponde aux revendications des organisations syndicales :

- application d'un agent ou un salarié par résident, tel que prévu par le Plan solidarité grand âge ;

- **abrogation des dispositions législatives relatives à la réforme de la tarification des EHPAD, contenues dans la loi du 28 décembre 2015 ainsi que le retrait des décrets d'application ;**

- **arrêt des baisses de dotations induites par la convergence tarifaire et par conséquent maintien de tous les effectifs des EHPAD y compris les contrats aidés, qui doivent être intégrés et sécurisés ;**

- **amélioration des rémunérations, des perspectives professionnelles et de carrières, dans le cadre du statut et des conventions collectives nationales.**

Les élus de Coulounieix-Chamiers, pour la dignité des personnes âgées et le respect des soignants, demandent les moyens financiers nécessaires pour les EHPAD.

En soutien aux soignants de toutes professions, de toutes les régions de France, au nom de l'engagement humain de leur métier, il est de notre devoir d'alerter le ministère de la santé et le gouvernement sur **l'insuffisance des effectifs et des moyens dans les établissements accueillant des personnes âgées (EHPAD) et dans les services d'aide à domicile.** Nous soutenons les soignants, exerçant leur métier chaque jour, au cœur de l'humain. Démissions, arrêts de travail, affections somatiques et psychiatriques des personnels soignants en mal d'humanité sont déjà les conséquences d'une vision marchande de notre système de santé ».

M. Capot : « Pour souligner combien il y a urgence à la fois pour les résidents et leur famille, pour les personnels qui sont au bout du rouleau, on a pu le mesurer lors de la journée d'action le 30 janvier dernier puisque avec M. le Maire, Nicole et moi-même étions présents pour apporter le soutien au personnel. La demande qu'ils expriment immédiatement en terme d'emplois, c'est deux personnels soignants le matin, pour le lever et la toilette, et deux personnels supplémentaires le soir, pour le souper et le coucher. Ils ont également un contrat aidé qui arrive à terme qui ne sera pas ou peut-être pas renouvelé et que les maigres moyens apportés par la Ministre de la santé qui véritablement n'a pas entendu les signaux d'alarme et la mobilisation du personnel depuis le 30 janvier dernier, se traduiraient par 0,3 poste, donc 1/3 de poste en gros supplémentaire par EHPAD dans le pays. Voyez la situation dans laquelle vont être plongés ces établissements demain et l'urgence qui y a à régler cette situation pour le bien-être des résidents et des personnels ».

M. Schricke : « Dans sa formulation, cette motion s'inscrit dans le débat national sur les EHPAD. D'un côté les organisations syndicales qui réclament 1 agent par résident, ce qui ne correspond pas exactement au Plan de solidarité grand âge qui dit exactement la chose suivante : « passer d'un ratio moyen de 0,57 pour 1 résident, tous personnels confondus, à 0,65 pour 1 résident. En outre, pour les personnes âgées les plus dépendantes, le ratio sera augmenté à 1 professionnel pour 1 résident ». Voilà ce que dit le fameux plan. Donc ce qui est écrit sur la motion n'est pas tout à fait exact. Comme vous le devinez, l'impact financier n'est pas du tout le même selon ces exigences. De l'autre côté, la Ministre de la Santé qui soulève le problème du management. Pourquoi l'ignorer ? Permettez-moi de vous livrer une expérience ! J'ai fréquenté pendant 9 ans l'EHPAD des « Chênes Verts » à Agonac où était ma belle-mère. J'ai connu 4 Directrices ou Directeurs. Pendant plus de 5 ans, j'étais le président du conseil de vie sociale de cet établissement. Je peux affirmer, parce que je l'ai constaté pendant neuf ans, comme les résidents et le personnel, que le management a une grande importance. Grâce à la méthode Montessori, donc je parle du concret, de ce qui se vit, mise en place par la nouvelle Directrice, l'EHPAD s'est transformé.

Quelle est la situation exacte de l'EHPAD Jean Gallet ? En plus de ce que nous a dit M. Capot, que j'ignorai parce que nous n'avons pas de communication, nous savons simplement que la Directrice a d'autres responsabilités par ailleurs, ce qui en soi, du fait de mon expérience, n'est pas bon, ni pour les résidents ni pour le personnel. Nous souhaitons bien sûr que cette situation

évolue dans le bon sens en interpellant le Département qui est en charge de l'établissement plutôt que de faire une motion à la cantonade ».

M. le Maire : « Je vais laisser la parole à Mme Bordes. On ne le fait pas à la cantonade. Je suis le Président du Conseil d'administration de l'EHPAD et je suis assez régulièrement avec mes collègues ici présents à ce Conseil municipal, à l'EHPAD. Je peux vous dire qu'ils sont au taquet. Ils sont au taquet. On a reçu il n'y a pas longtemps Mme Janicot, déléguée de l'ARS et j'ai entendu le médecin de l'EHPAD dire à Mme Janicot que ce n'était plus supportable de travailler dans de telles conditions. Ils sont au taquet. Quand M. Capot rapporte leurs besoins, croyez-moi, ce n'est pas surfait, c'est la vérité. Vous me parlez des « Chênes Verts », la méthode Montessori, **propos inaudible** très bien, tant mieux pour les Chênes Verts, mais c'est pas partout la méthode Montessori, mais ça coûte cher, beaucoup plus cher. En plus, c'est un établissement privé je pense les Chênes Verts. Voilà. Non je crois qu'il y a une réelle demande. Ce n'est pas infondé et la meilleure preuve est que ce n'est pas que Jean Gallet, c'est sur toute la France et c'est pareil dans les hôpitaux d'ailleurs, c'est la même problématique. Sur le fait de la direction partagée, l'EHPAD Jean Gallet que nous avons sauvé les uns et les autres, les élus et la population, c'est un petit EHPAD, 44 lits. On n'a pas les moyens à nous tout seuls d'avoir une Directrice à temps plein, donc c'est une direction partagée effectivement, avec Saint-Astier. Mais je peux vous dire que l'ancienne Directrice comme la nouvelle, sont des Directrices pertinentes et efficaces, elles ont su s'entourer d'un staff conséquent et pertinent aussi. Donc elles font leur boulot ».

Mme Bordes : « Je voulais juste rajouter, je crois que M. le Maire l'a dit, qu'il faut comparer ce qui est comparable. Vous comparez un EHPAD privé à un EHPAD public. Nous avons eu un EHPAD privé ici, nous avons rencontré des difficultés avec un EHPAD privé, et c'est bien parce que nous avons un EHPAD associatif que nous nous sommes battus pour qu'il devienne public. Aujourd'hui on ne va pas quand même dire « ça serait quand même mieux si c'était privé ». Alors les « Chênes Verts », moi j'ai de très bons échos également. C'est un établissement privé Monsieur. Je crois que je vais rebondir et l'ARS, c'est l'ARS qui décide qui est Directeur et qui n'est pas Directeur dans un EHPAD, il faut que ce soit clair. Mais moi, je voudrais rebondir sur les propos de M. Capot tout à l'heure sur un autre sujet, on arrive à une France à deux vitesses. C'est tout M. Schricke. Votre belle-mère, et tant mieux pour elle, je lui souhaite longue vie si elle est toujours en vie, a pu bénéficier d'un établissement privé de qualité, tant mieux, mais ce n'est pas le cas de tout le monde Monsieur. Et bien souvent parce que les EHPAD ne sont pas en capacité d'intervenir de manière correcte, je parle des EHPAD publics, il y a des familles qui se saignent pour accompagner financièrement de manière privée leurs parents. Alors moi je crois qu'on ne peut pas tenir les propos que vous avez tenus. Ce n'est pas possible. Que l'on mette la médecine à deux vitesses, que l'on mette la vieillesse à deux vitesses, que l'on mette les travailleurs à deux vitesses, ce n'est plus possible ».

Mme Rouffineau : « À propos du management, je voulais dire que le meilleur management du monde ne remplacera jamais un personnel suffisant ».

M. Schricke : « Mme Bordes, tout ceci ne m'a pas échappé et je me suis posé beaucoup de questions sur le sujet. Je vais quand même vous dire quelque chose du fait que l'établissement fonctionnait bien, j'ai été interpellé par l'ARS pour présider dans des instances départementales. Et au moment, où j'étais élu, on me demandait d'y aller à l'échelon régional. Donc, j'ai eu une vision au-dessus de la mêlée. Je peux vous dire qu'il n'y a pas que les problèmes financiers qui interfèrent dans ce problème. J'ai assisté à moult réunions, ma femme en était témoin, à moult réunions sur le sujet à l'échelon départemental, et loin sans faute, il n'y a pas que le problème financier, il y a des problèmes humains très importants, au niveau pédagogique, au niveau de la communication interne et le docteur dont j'ai oublié le nom qui était sur votre liste M. le Maire... ».

M. le Maire : « Le Docteur Woné ».

M. Schricke : « J'ai travaillé avec lui pendant longtemps, je peux vous dire qu'il pourrait en parler, et je peux témoigner qu'il n'y a pas que cet élément là. Il est prépondérant sans doute pour certaines personnes, mais je peux vous dire qu'il y a aussi la bonne volonté de chacun à vouloir faire avancer « le schmilblick » ; mais il n'y a pas que le financier. Il est vrai qu'à l'échelon national, il y a des gros soucis. Je suis tout à fait d'accord, mais nous avons fait une pétition pour Jean Gallet, nous n'avons pas fait une pétition pour les EHPAD nationaux ».

Mme Bordes s'adresse à M. Schricke sans micro pour lui dire que c'est lui qui a parlé des « Chênes verts » et pas de Jean Gallet.

M. Schricke : « C'était pour comparer ».

Mme Bordes sans micro : « Mais moi aussi ».

M. Schricke : « Parce que si on parle toujours dans le vide, c'est pour ça que je demande de parler de concret ».

M. le Maire : « On parle de Jean Gallet parce que c'est sur notre commune et qu'on tient à Jean Gallet. On s'est battu pour conserver Jean Gallet et on souhaite que Jean Gallet continue à perdurer dans les meilleures conditions qui soient. On demande à l'ARS de prendre ses responsabilités et d'aider l'EHPAD Jean Gallet ».

M. Schricke : « Il aurait été intéressant d'avoir des éléments concrets de la situation de l'EHPAD. Or, il est vrai que certains d'entre nous l'ont, c'est normal, mais il est vrai qu'au niveau communication ... On parle de la communication interne, il y a même une adjointe qui est en charge du sujet. Tout à l'heure, on a parlé d'un autre sujet de niveau scolaire pour les écoles, le document ... il n'y a pas de document... il n'y a pas de support... on en parle ... ».

M. le Maire : « Sur l'école, Mme Contie à l'instant vient de vous répondre. Elle a fourni tous les documents. Mme Gayet peut en témoigner. Je demande la même chose au niveau social, à Mme Drzewiecki-Klingler de tenir informée la commission sociale de ce qui se passe au niveau de Jean Gallet, comme ça vous aurez toutes les informations. Il n'y a aucune volonté de faire de la rétention d'information. En plus on vous le dit. On vous dit que Jean Gallet, s'est tendu au point de vue du personnel mais bon voilà... On vous donnera tous les éléments chiffrés. On ne les a pas là ce soir, il n'y a pas de volonté de vouloir garder sous le coude quoi que ce soit. Nous sommes transparents. Au niveau scolaire, je me répète vous avez eu les éléments et vous aurez tous les éléments et au niveau social pareil. Au niveau de la commission, je demande à Mme Drzewiecki-Klingler de relater tout ce qui se passe au niveau de Jean Gallet et notamment, avec les chiffres ».

M. Schricke : « C'est tout M. le Maire. Simplement pour terminer avant qu'on lève l'ancre, pour le petit support qui nous a été donné concernant les commissions extracommunautaires, si quelqu'un avait le loisir de recopier les adresses Internet, qu'il se méfie parce qu'il y a plein de majuscules qui je pense, rendent les adresses invalides ».

M. le Maire : « Je suis très vigilant sur les convocations qui sont envoyées parce que j'ai vu déjà que pour deux commissions il y avait eu des erreurs, il s'agit de la commission économique et la commission de cohésion sociale. J'ai appelé les secrétariats du Grand Périgueux pour faire les modifications mais s'il y avait encore des anomalies il faut me les signaler pour que je puisse intervenir ».

Voilà, donc nous avons presque fini. On avait dit simplement qu'on ferait un petit point très rapide sur les ateliers SNCF, aussi bien Périgueux que Coulounieix-Chamiers ».

M. le Maire donne la parole à M. Capot.

M. Capot : « Au moment des attaques contre les cheminots et la SNCF vendredi dernier se tenait un débat sur le ferroviaire organisé à la Filature à l'initiative des syndicalistes sur l'état du FRET ferroviaire et l'avenir de nos lignes SNCF.

C'est important qu'un débat de fond s'engage pour rétablir la vérité après les propos et contre vérité énoncés par le Premier Ministre :

1°/Ce qu'il n'a pas dit sur la dette du système ferroviaire c'est que cette dette est une dette d'Etat. C'est l'Etat qui décide de l'aménagement du territoire et en tant qu'actionnaire unique a imposé, par l'emprunt, porté par la SNCF seule, le financement des lignes TGV, l'achat de rames et d'équipements.

Dans d'autre pays, l'Allemagne, La Suisse, les Etats ont repris à leur compte l'endettement des sociétés ferroviaires. En France la réforme de 1995 a déplacé la dette sur un deuxième (EPIC Réseau Ferré de France) sans régler l'apurement de la dette.

2°/ Le premier ministre n'a pas cité l'investissement des Régions qui se sont lancées dans un effort financier pour le renouvellement, l'achat et l'organisation des transports TER. Alors que la SNCF est décriée, les conventions liant les Régions de France et la SNCF sont pourtant renouvelées sans que cela ne pose de problème à l'Etat et ce malgré des disfonctionnements dus à la vétusté des lignes. Les régions ont du mal à conventionner avec d'autres opérateurs privés pourtant concurrents sur le réseau ferré !

3°/ Le Premier Ministre dans son réquisitoire n'a pas dit que la SNCF avait réalisé 1,33 milliards d'euros de bénéfice net pour 2017, un bon résultat de 2,3 fois supérieur à l'année dernière.

Concernant le statut cheminot : Comme professionnel, je peux affirmer qu'on est loin d'avantages faramineux, je tiens à disposition de ceux que cela intéresse : Le niveau des salaires, leur protection sociale et condition humaine dans l'entreprise qui n'en font pas des « privilégiés » !

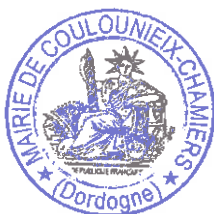
La suppression du statut des cheminots ne peut être le préalable à toute réforme de la SNCF car ce n'est pas à la hauteur des enjeux liés aux transports publics et à l'aménagement du territoire ».

M. le Maire : «Merci Patrick Capot. J'ai eu le loisir de participer à une partie de ce débat et je l'ai trouvé très intéressant. J'ai trouvé le film projeté très pédagogique et très éclairant effectivement sur la nature de la dette. Je rejoins ce que dit Patrick Capot, c'est l'Etat qui a créé la dette parce qu'on a forcé la SNCF à faire les grandes lignes notamment LGV, TGV. Donc c'est l'Etat qui a sa part de responsabilité dans la dette. J'ai trouvé aussi intéressant l'élan de solidarité autour des ateliers. Je pense qu'il y a un enjeu économique et social énorme pour l'agglomération et s'il y a la création de ce comité de vigilance, je n'étais pas à la fin de la réunion mais je crois savoir que Jacques Auzou était présent ainsi qu'Antoine Audi et Mireille Bordes, s'il y a vraiment la création d'un comité de vigilance un petit peu à l'image de ce qu'on avait créé nous ici en 2010, et bien je pense qu'il faut y aller parce qu'il y a un enjeu important. Il y va aussi de l'emploi et aussi de l'avenir des mobilités. Voilà.

Y a t il d'autres interventions ?

Je pense qu'on a été très bavard ce soir. Je vous remercie tous et je vous souhaite une très bonne soirée. Je vous dis au 3 avril ».

Séance levée à 21h30.



LE MAIRE,

Jean-Pierre Roussarie
Jean-Pierre Roussarie

TABLEAU DES EFFECTIFS

Catégories	Grade	Effectifs budgétaires autorisés au 12/12/2017	Effectifs pourvus au 12/12/2017	Effectifs budgétaires autorisés au 09/03/2018	Effectifs pourvus au 09/03/2018	Différence autorisés / pourvus	Durée du temps de travail	Statut	Postes vacants	Observations (les postes pourvus correspondent à l'effectif budgétaire moins les postes vacants)
FILIERE ADMINISTRATIVE										
A	Directeur Général des Services (cadre d'emploi attaché)	1	1	1	1		TC	Emploi fonctionnel		
A	Attaché principal	2	2	2	2		TC	Titulaire		
A	Attaché	1	1	1	1		TC	Titulaire		
B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	4	4	4	4		TC	Titulaire		
B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	1	1	1		TC	Titulaire		
B	Rédacteur	3	2	3	2	-1	TC	Titulaire	1	disponibilité
C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	3	2	2	2		TC	Titulaire		- 1 effectif : retraite
C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	9	8	8	8		TC	Titulaire		- 1 effectif suite A.G
C	Adjoint administratif	10	7	9	6	-3	TC	Titulaire	1	- 1 effectif suite A.G
							TNC 28h		2	disponibilité
							TC			disponibilité
C	Adjoint administratif			1	1		TC	Non titulaire (art.3-2)		+ 1 effectif : recrutement Service Communication
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		34	28	32	28	-4			4	
FILIERE TECHNIQUE										
A	Ingénieur principal	1	1	1	1		TC	Titulaire		
B	Technicien	1	1	1	1		TC	Titulaire		
C	Agent de maîtrise principal	10	9	10	10		TC	Titulaire		
C	Agent de maîtrise	6	6	5	5		TC	Titulaire		- 1 effectif suite A.G
C	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	19	18	18	18		TC	Titulaire		- 1 effectif : retraite
C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	12	9	11	10	-1	TC	Titulaire		- 1 effectif suite A.G
							TC	Titulaire	1	disponibilité
C	Adjoint technique	36	32	34	30	-1	TC	Titulaire		- 1 effectif suite A.G
			1		1		TC	Non titulaire		
			1		1		TNC 28h45	Non titulaire (art.3-2)		
			1		1		TNC 20h	Non titulaire (art.3-2)		
							TC	Titulaire	1	disponibilité
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		85	79	80	78	-2			2	
FILIERE ANIMATION										
B	Animateur principal 1 ^{ère} classe	4	4	4	4		TC	Titulaire		
B	Animateur	3	3	3	3		TC	Titulaire		
C	Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe	2	2	2	2		TC	Titulaire		
		1		1	1		TNC	Stagiaire		Mise en stage au 01.01.18 sous contrat intercommunal
C	Adjoint d'animation	11	2	11	2	-2	TC	Titulaire		
			2		2		TC	Stagiaires		
			2		2		TC	CDI Droit Public		
			3		3		TNC	Non titulaires (art.3-2)		
							TC	Titulaire et CDI	2	Disponibilité / Congé sans solde
TOTAL FILIERE ANIMATION		21	18	21	19				2	
FILIERE SOCIALE										
C	ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	1		1	1		TC	Titulaire		
C	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	7	2	6	1		TC	Titulaire		- 1 effectif suite A.G
			4		4		TC	CDI Droit Public		
			1		1		TC	Non titulaire (art.3-2)		
C	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	1	1	1	1		TC	Titulaire		
TOTAL FILIERE SOCIALE		9	8	8	8					
FILIERE CULTURELLE										
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1	1		TNC (20H)	Titulaire		
C	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1	1	1	1		TC	Titulaire		
C	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1		1		-1	TC	Titulaire	1	disponibilité (depuis le 1 ^{er} février 2018)
C	Adjoint du patrimoine	3	2	2	1	-1	TC	Titulaire		- 1 effectif suite A.G
			1				TNC (22H)	Titulaire		
TOTAL FILIERE CULTURELLE		6	5	5	4	-1			1	
FILIERE SPORTIVE										
A	Conseiller principal des APS			1	1		TC	Titulaire		+ 1 effectif : avancement de grade
A	Conseiller des APS	1	1				TC	Titulaire		- 1 effectif suite A.G
C	Opérateur principal des APS	1	1	1	1		TC	Titulaire		
TOTAL FILIERE SPORTIVE		2	2	2	2					
AGENT CONTRACTUEL EN FONCTION										
A	Collaborateur de Cabinet	1	1	1	1		TC	Non titulaire		
TOTAL GENERAL		158	141	149	140	-9			9	